

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

IMPACT, DANS CINQ PROVINCES CANADIENNES, DE L'INTRODUCTION
DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS (PNE) SUR LES
REVENUS ET LA CONSOMMATION DE FEMMES MONOPARENTALES.

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAÎTRISE EN ÉCONOMIQUE

PAR

MARIE-HÉLÈNE LEGAULT

NOVEMBRE 2007

REMERCIEMENTS

J'aimerais tout d'abord remercier les professeurs du département des sciences économiques de l'UQAM qui ont répondu à mes nombreuses questions et interrogations. Ils ont pris le temps d'y répondre même si parfois certaines questions pouvaient leur sembler *simples*.

Comprendre l'économie à travers certaines équations mathématiques n'est pas toujours facile. Heureusement, il y a aussi les démonstrateurs et l'entraide entre étudiants pour soutenir notre apprentissage et notre motivation. Le personnel administratif du département contribue également, par son approche humaine, à nous encourager.

Concernant mon mémoire, j'aimerais remercier le Centre de données de recherche de Statistique Canada (CIQSS-Montréal) pour avoir eu accès aux données détaillées de l'Enquête sur les dépenses des ménages. Ma recherche a été grandement facilitée par le soutien de mes co-directeurs, Pierre Lefebvre et Philip Merrigan. À plusieurs reprises, ils m'ont aidée à dénouer des difficultés. Je les remercie sincèrement de leur contribution.

Enfin, depuis cinq ans, je concilie travail-famille-études. Je remercie l'ACEF de l'Est, mon employeur, pour son appui durant ces cinq années. Et, naturellement, mon *chum* Raynald, qui a été d'une aide précieuse.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX	v
LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	vi
RÉSUMÉ	vii
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
REVUE DE LA LITTÉRATURE	5
1.1. Le modèle théorique d'offre de travail	5
1.2. L'efficacité des programmes	11
1.3. Le contexte dans lequel évoluent ces programmes	13
1.4. Les dépenses de consommation et les personnes à faible revenu	16
CHAPITRE II	
PROGRAMMES D'AIDE	20
2.1 Le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE)	20
2.2 Autres programmes	21
2.3 Programme spécifique au Québec	24
CHAPITRE III	
MODÈLES ET STRATÉGIES EMPIRIQUES UTILISÉES	25
3.1 La méthode DDD	25
3.1.1 Les groupes-contrôle	27
3.1.2 La DDD dans le contexte des réformes canadiennes	28

3.2 Le modèle de Milligan et Stabile	29
3.2.1 Les variables exogènes	30
3.2.2 Les revenus et la variable <i>benefit</i>	31
3.2.3 Questions soulevées par le modèle	32
3.3 Modèle proposé pour cette recherche	32
CHAPITRE IV	
DONNÉES	37
CHAPITRE V	
RÉSULTATS	40
5.1 L'impact de la PNE sur les revenus de femmes monoparentales	40
5.1.1 Femmes monoparentales avec un groupe-contrôle constitué de femmes seules	40
5.1.2 Femmes monoparentales avec un groupe-contrôle constitué de femmes monoparentales	46
5.2 L'impact de la PNE sur les dépenses de consommation	49
5.2.1 Vue d'ensemble sur les résultats pour les femmes monoparentales ayant deux enfants	49
5.2.2 Particularités des dépenses des femmes monoparentales ayant deux enfants	50
5.3 Effet global de la PNE.....	57
CONCLUSION	59
BIBLIOGRAPHIE	63

LISTE DES FIGURES ET TABLEAUX

		Page
Figure 1.1	Modèle du marché du travail avec coûts fixes	6
Figure 1.2	Profil-type d'un programme de crédit d'impôt remboursable pour travailleur à faible revenu en comparaison d'un programme d'impôt négatif (tel le SPNE).....	8
Tableau 1.1	Comparaison de cinq PTFR et du SPNE.....	10
Tableau 2.1	Paramètres de programmes canadiens pour travailleurs à faible revenu.....	22
Tableau 2.2	Paramètres de programmes canadiens pour les familles.....	23
Tableau 3.1	Valeurs de la variable K	35
Tableau 4.1	Nombre d'observations selon le K choisi	38
Tableau 4.2	Moyennes et écart-types de quelques variables , 1997-200	39
Tableau 5.1	Impact sur les revenus des femmes monoparentales ayant un ou deux enfants	41
Tableau 5.2	Impact sur les revenus des femmes monoparentales ayant un enfant	42
Tableau 5.3	Impact sur les revenus des femmes monoparentales ayant deux enfants	48
Tableau 5.4	Impact sur les dépenses de consommation de femmes monoparentales ayant deux enfants	51

LISTE DES ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AUE	Allocation unifiée pour enfants
CWPDP	California Work Pays Demonstration Project
EDM	Enquête sur les dépenses des ménages
EITC	Earned Income tax Credit
Fem1	Femme monoparentale ayant un enfant
Fem2	Femme monoparentale ayant deux enfants
Fem1-2	Femme monoparentale ayant un ou deux enfants
Fem1(24-46)	Femme monoparentale âgée de 24 à 46 ans ayant un enfant
Fem2(24-46)	Femme monoparentale âgée de 24 à 46 ans ayant deux enfants
Fem1-2(24-46)	Femme monoparentale âgée de 24 à 46 ans ayant un ou deux enfants
PFCE	Prestation fiscale canadienne pour enfants
PNE	Prestation nationale pour enfants
PSR	Programme de soutien de revenu
PTFR	Prestation pour les travailleurs à faible revenu
Provinces Intégrationnistes	Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Ontario, Manitoba, Alberta
Provinces non-intégrationnistes	Terre-Neuve et Labrador, Nouveau-Brunswick, Québec, Saskatchewan, Colombie-Britannique
SM	Salaire minimum
SPNE	Supplément de la prestation nationale pour enfants
SSP	Self-Sufficiency Project ou projet Auto-suffisance
SUPRET	Supplément au revenu de travail des familles
WFTC	Working Families Tax Credit

RÉSUMÉ

En 1998, le gouvernement canadien a introduit la Prestation nationale pour enfants (PNE). Dans le cadre de ce programme, les provinces pouvaient diminuer les prestations d'aide sociale des familles d'un montant équivalent au supplément offert par la PNE et investir ces montants dans des services ou programmes qui favorisent la participation des parents au marché du travail. Cinq provinces ont adhéré à ce principe de *récupération* («clawback» en anglais) . Nous les nommerons les provinces intégrationnistes.

Le but de ce mémoire est d'évaluer, pour les cinq provinces intégrationnistes, l'impact de l'introduction de la PNE sur les revenus et la consommation de femmes monoparentales. Pour y parvenir, nous avons utilisé un modèle économétrique utilisant une méthode de différence-en-différences-en-différences (DDD) dans un contexte d'expérience quasi-naturelle. Nous avons utilisé les données de l'Enquête sur les dépenses des ménages (1997 à 2000) de Statistique Canada.

En ce qui a trait aux résultats sur les revenus, 15,4 points de pourcentage de l'augmentation du nombre de femmes monoparentales travaillant à temps plein est le fruit de l'introduction de la PNE. Du côté des dépenses de consommation, il y a eu des augmentations de dépenses significatives pour l'alimentation, les loisirs, la lecture, l'achat de biens durables (excluant le logement) et les dépenses courantes totales. Il ressort que les biens durables accaparent près de 40 % de l'augmentation des dépenses courantes totales.

Les résultats démontrent que la PNE a eu un impact plus marqué sur les femmes ayant moins de contraintes pour accéder au marché du travail et qui avaient un niveau de revenu leur permettant de subvenir principalement à leurs dépenses courantes. De plus, ces femmes n'avaient pas, avant l'introduction de la PNE, diminué fortement le montant des dépenses courantes.

Bien que la recherche et les analyses soient fondées sur des données de Statistique Canada, les opinions exprimées ne représentent pas celles de Statistique Canada.

Mots clés: revenu, travail, femmes monoparentales, consommation, programme de soutien de revenu, Prestation nationale pour enfants

INTRODUCTION

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, plusieurs pays industrialisés, notamment en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, ont accentué le développement de programmes de soutien de revenu (PSR) destinés, prioritairement, aux personnes ou familles à revenu modeste. Ces programmes peuvent toucher les travailleurs mis à pied, les personnes ayant un handicap, les familles avec enfants, les personnes âgées ou les gens avec peu ou pas de revenu. Certains de ces programmes peuvent être universels, comme les allocations familiales distribuées à toutes les familles, et d'autres sont spécifiques à une situation telle l'aide de dernier recours (aide sociale). Ces mesures répondent à une volonté de contrer les risques de la vie en société et de redistribuer le revenu afin d'assurer une meilleure équité sociale.

Il en résulte des coûts plus ou moins élevés selon le niveau désiré de redistribution et selon certaines caractéristiques du marché de l'emploi (taux de chômage, dynamique de la production, échanges commerciaux ...). Ainsi, en 1998, pour 14 pays de l'Europe de l'Ouest, le pourcentage du revenu disponible provenant de transferts gouvernementaux, pour le décile des ménages en âge de travailler et ayant le plus faible revenu, oscillait entre 29 % et 94 % (Immervoll et alii, 2004). Au Québec, 3,2 G\$, soit 5,8 % des dépenses du budget 2004-2005, et 3,6 G\$ de dépenses fiscales (en 2004), avaient comme objectif de redistribuer des sommes aux personnes à revenu modeste et aux familles.

Cependant, un programme comme l'aide sociale a, pour certaines personnes, un impact négatif pour leur insertion sur le marché du travail. Un prestataire d'aide sociale commençant à travailler peut recevoir, globalement, un revenu net inférieur à celui de prestataire non actif. Le taux élevé de récupération des montants de transfert, les taxes sur le salaire, la perte d'avantages associée au statut d'aide sociale (certains soins médicaux gratuits par exemple) en sont les principales raisons (Fortin, 2002, Godbout et Arseneau, 2005). De plus, l'instabilité des revenus reliée au marché du travail et la diminution du temps disponible

lorsqu'une personne travaille sont d'autres facteurs faisant en sorte d'élever ce «mur de l'aide sociale», soit un cumul d'éléments décourageant les prestataires à quitter ce programme.

Dans le but d'encourager les gens à travailler et dans certains cas, de diminuer les coûts de certains de ces programmes, des pays ont initié des réformes. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, des crédits d'impôt pour travailleur à faible revenu existent depuis plus de 30 ans. Au Québec, par exemple, le SUPRET (le supplément au revenu de travail des familles) a été mis sur pied en 1970. Ces programmes ont subi d'importantes modifications au cours des ans et de nombreux pays, européens notamment, ont emboîté le pas à la fin des années quatre-vingt-dix et ont instauré ce type de programme. Ainsi, le gouvernement américain a baissé son budget d'aide de dernier recours, élargi la clientèle admissible au EITC (Earned Income tax Credit), un programme pour les travailleurs à faible revenu, et bonifié le montant des prestations de cette dernière.

En 1998, les gouvernements canadien, provinciaux et territoriaux ont instauré la Prestation nationale pour enfants (PNE), un programme de soutien du revenu et d'offre de services pour les familles à faible revenu. La PNE vise à réduire la pauvreté chez les enfants, à favoriser la participation des parents au marché du travail et à harmoniser les programmes fédéral, provinciaux et territoriaux. Le Québec est la seule province ne participant pas au programme tout en étant en accord avec les principes fondamentaux du PNE. La PNE a deux volets : le fédéral verse un supplément, le Supplément de la prestation nationale pour enfants (le SPNE) aux familles à faible revenu, incluant celles du Québec, et les provinces et territoires offrent des services et prestations spécifiques à leur population (services de garde, subvention au logement, prestations pour travailleurs à faible revenu, etc.). En 2003-2004, selon le rapport sur la PNE, le fédéral a déboursé 2,7 G\$ pour le SPNE (sur un budget total de 184 G\$) et les provinces, 879,4 M\$ pour les divers services et prestations. L'introduction de cette nouvelle prestation a donné la possibilité aux provinces et territoires de réduire d'un montant équivalent au SPNE les prestations d'aide sociale accordée aux familles. Ils devaient cependant réinvestir ces sommes économisées dans le volet de la PNE administré par eux. Cinq provinces (Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Ontario, Manitoba et Alberta) ont

fait ce choix. Nous les nommerons, pour cette recherche, les provinces intégrationnistes¹. Dans ce contexte, une famille quittant l'aide sociale perdait moins avec cette nouvelle mesure, la récupération du SPNE débutant aux alentours de 20 000 \$. En 1997, le Québec a adopté une approche similaire en effectuant une réforme de l'aide sociale et des allocations familiales avec pour résultat que tout adulte, avec ou sans enfant et n'ayant aucune contrainte le limitant dans la recherche d'un emploi, reçoit la même prestation d'aide sociale. Au Québec, les besoins essentiels des enfants sont dorénavant «théoriquement» couverts par la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), à laquelle est intégré le versement du SPNE, et l'Allocation unifiée pour enfants (AUE). La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont également effectué des réformes de leurs allocations familiales et de l'aide sociale durant cette période. Elles ont baissé leurs prestations compte tenu de l'arrivée de la PNE. De leur côté, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve n'ont pas diminué leur versement d'aide sociale à l'arrivée de la PNE. Nous nommerons *non-intégrationnistes* ces cinq provinces qui n'ont pas adhéré au principe de récupération simultané proposé par le fédéral.

Plusieurs recherches (Blundell, 2000, Blundell et alii, 2000, Hotz et alii, 2001, Meyer et Rosenbaum, 2001) ont évalué l'efficacité de ces programmes d'incitation au travail, la clientèle répondant le mieux à cette forme d'aide, les éléments rendant ce type de programme plus efficace ou, enfin, l'importance du contexte du marché du travail et des autres programmes existants dans le pays concerné. Que ce soit pour l'EITC aux États-Unis ou le Working Families Tax Credit (WFTC) au Royaume-Uni, les femmes monoparentales sont le groupe qui bénéficie (relativement) le plus de ce type de programmes.

Au Canada, Milligan et Stabile (2006) ont évalué que de 1998 à 2000, pour les provinces intégrationnistes définies précédemment, de 19 % à 27 % de la diminution du nombre de femmes monoparentales recevant de l'aide sociale était un effet direct de l'entrée en vigueur du SPNE. De plus, le SPNE était responsable de 3,3 points de pourcentage dans

¹ Ce terme peut porter à confusion. Il s'agit ici de spécifier les provinces qui ont adhéré au principe du gouvernement fédéral de récupération, c'est-à-dire de diminuer simultanément les prestations d'aide sociale des montants octroyés par le SPNE («clawback» en anglais). Nous reprenons le même cadre que Milligan et Stabile (2006) sur ce point.

l'augmentation du nombre de femmes monoparentales ayant un revenu de travail. Ces familles recevaient en moyenne 1 000 \$ du SPNE par année, soit 83 \$ par mois. Ces résultats nous apparaissent élevés compte tenu des montants reçus, des coûts inhérents à travailler, des réformes entreprises par des provinces non-intégrationnistes (le Québec, La Colombie-Britannique et la Saskatchewan) et des résultats observés dans d'autres pays.

Cette recherche vise donc à étudier l'impact de la PNE, dans les provinces intégrationnistes, sur les femmes monoparentales. Nous étudions ainsi l'effet cumulé du SPNE et des programmes et services offerts par ces provinces. Nous désirons également comparer nos résultats avec ceux de Milligan et Stabile. Nous analyserons le groupe des cinq provinces intégrationnistes sous deux aspects : d'une part, la variation des revenus de travail et des paiements de transferts gouvernementaux et d'autre part, l'impact sur les différentes dépenses. De plus, nous vérifierons si la spécificité des programmes québécois a un impact sur les résultats observés. Le point de départ sera le modèle économétrique utilisé par Milligan et Stabile, auquel nous ajouterons quelques éléments. De plus, nous utiliserons l'Enquête sur les dépenses des ménages (1997 à 2000) de Statistique Canada.

Le premier chapitre de ce texte présente la revue de la littérature traitant du modèle d'offre de travail, de l'efficacité des programmes pour les travailleurs à faible revenu, des éléments du contexte socio-économique ayant un impact sur ces programmes d'aide et, des dépenses de consommation pour les personnes à faible revenu. Le deuxième chapitre décrit la PNE ainsi que les autres programmes canadiens et québécois s'adressant aux femmes monoparentales à faible revenu. Le troisième chapitre décrit les modèles et stratégies empiriques utilisées et le quatrième expose les données utilisées. Le dernier chapitre, consacré à l'analyse des résultats, conduit à la conclusion de ce texte.

CHAPITRE I

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Cette revue de la littérature aborde quatre aspects qui permettent de mieux comprendre l'existence de diverses formes de programmes de soutien de revenu (PSR) et la relation de ces programmes avec leur environnement.

1.1 Le modèle théorique d'offre de travail

La base théorique initiale pour les PSR repose sur un modèle simple du marché du travail, dans lequel l'utilité optimale est une proportion consommation-loisir correspondant à un point de la contrainte budgétaire. Dans ce modèle, les mesures de redistribution doivent prendre la forme d'un impôt négatif où la prestation du gouvernement diminue au fur et à mesure que la personne augmente ses gains de travail ou d'autres sources de revenu. C'est le cas pour les prestations d'aide sociale. Ce modèle du marché du travail reflète la marge intensive du travailleur qui consiste à déterminer le nombre d'heures de travail voulu selon sa fonction d'utilité.

Ce modèle démontre peu l'effet de la marge extensive du marché du travail, à savoir la décision d'entrer ou non sur le marché du travail. En effet, le fait de débiter un travail ne s'évalue pas au moyen d'un nombre infinitésimal d'heures travaillées mais d'un choix discret

de travailler ou non un certain nombre d'heures. Cogan (1981) démontra l'importance des coûts fixes, pour une femme mariée, voulant entrer sur le marché du travail. Ils sont reliés aux frais de garde, de transport, d'alimentation et, dans certains cas, de vêtements. Ils incorporent également les coûts liés à la récupération des transferts gouvernementaux due à une augmentation du revenu de la famille, à la baisse du temps disponible, aux coûts additionnels pour certains soins médicaux (qui ne sont plus subventionnés à 100 %), Ces coûts s'élevaient, en dollar de 1966, à 920 \$ par an. Ainsi, les heures de réserve pour ces femmes mariées sont de 1 300 heures par année, soit 25 heures/semaine (voir la Figure 1.1).

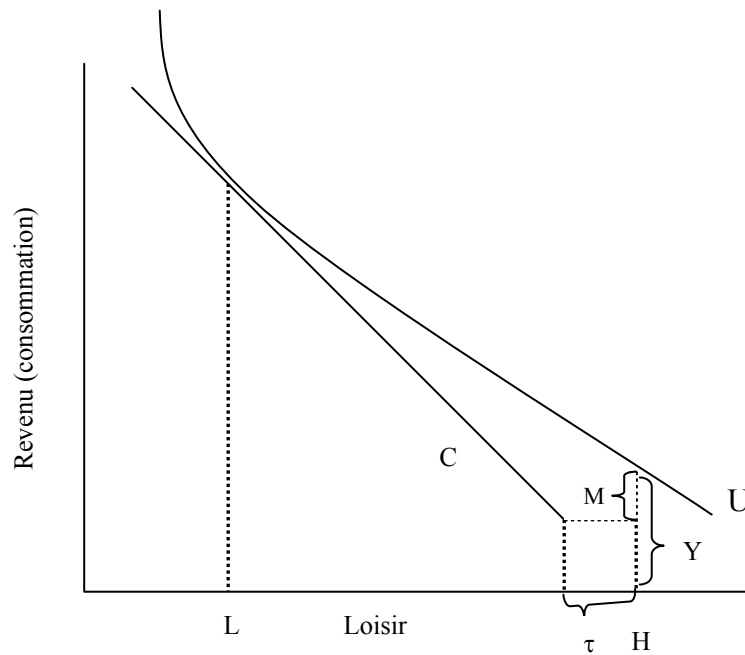


Figure 1.1 Modèle du marché du travail avec coûts fixes
(source : Cogan, 1981)

Légende : C : contrainte budgétaire H : heures totales
L : loisir M : perte de revenu
U : courbe d'utilité Y : dotation initiale de revenu
 τ : perte de temps

$$\text{Heures de réserve} = H - \tau - L$$

Plusieurs autres auteurs (dont Blundell, 2000 ; Immervoll et alii, 2004 ; Saez, 2000) ont montré que, pour les salariés à très faible revenu ou les deuxièmes salariés d'un ménage, c'est la marge extensive qui est probablement la plus importante dans la décision d'offre de travail. C'est en insérant un coût fixe dans le modèle de base que les chercheurs ont intégré la marge extensive au modèle. Ce coût fixe (q_i) est défini par la différence de consommation entre le travailleur et celui ne travaillant pas,

$$\text{soit : } q_i = c_i - c_o.$$

Les recherches, pour évaluer la forme optimale d'un programme de soutien du revenu, arrivent ainsi à des résultats différents selon l'importance accordée à la marge intensive et à la marge extensive. L'Earned Income tax Credit (EITC) est un programme inefficace si l'analyse se fait au moyen de la marge intensive et devient assez efficace dans le contexte où les coûts fixes font partie de l'équation. En intégrant la marge extensive, Saez (2002) a illustré l'importance d'avoir un programme de prestation pour les travailleurs à faible revenu (PTFR). Le débat actuel porte donc sur les montants des prestations des PSR traditionnels (basés sur un impôt négatif) en regard de ceux des PTFR. Malgré son caractère hybride, l'application de la PNE suit davantage la voie des PTFR.

Saez (2002) propose que si l'offre de travail répond davantage selon la marge intensive, les programmes devraient être axés sur un modèle d'impôt négatif avec un haut taux de récupération. Cette approche convient mieux aux gens déjà sur le marché du travail. Si, par contre, l'élément clé des comportements pour l'offre de travail provient de la marge extensive, une faible prestation qui a la structure d'un impôt négatif doit être accompagnée d'une PTFR ou encore des subventions au salaire.

Les programmes de crédit d'impôt remboursable pour travailleurs à faible revenu constituent la forme de PTFR la plus utilisée. En général, il faut un revenu de travail minimal pour être éligible. Le crédit augmente avec la hausse des revenus de travail jusqu'à un montant

maximal. Par la suite, à partir d'un seuil de réduction, le crédit baisse en fonction de l'augmentation des revenus de travail ou totaux. (voir la Figure 1.2).

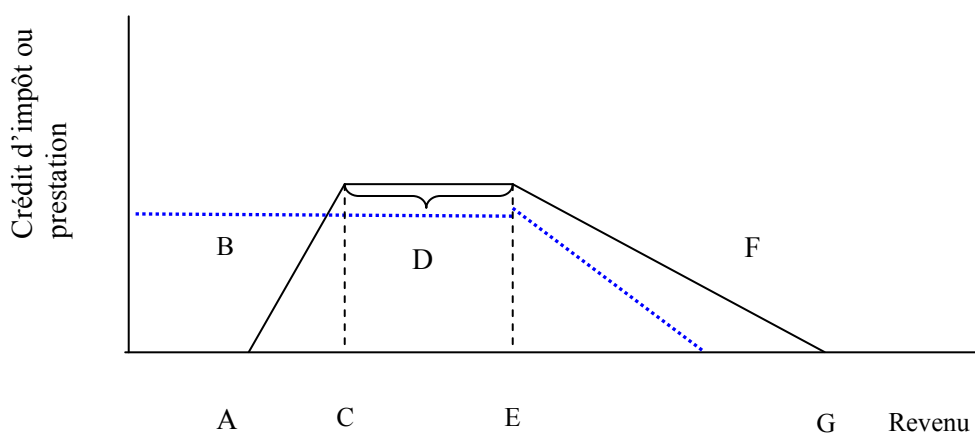


Figure 1.2 Profil-type d'un programme de crédit d'impôt remboursable pour travailleur à faible revenu en comparaison d'un programme d'impôt négatif (tel le SPNE)

Légende : ——— courbe de la PTFR
 courbe d'un PSR traditionnel (impôt négatif seulement)

Pour la PTFR

- A : seuil d'admission. Ce seuil correspond à un nombre d'heures ou de revenu de travail minimum.
- B : taux du crédit d'impôt (pente).
- C : revenu de travail pour atteindre le crédit maximal.
- D : plateau durant lequel le salarié reçoit la somme maximale.
- E : seuil de réduction. Ce seuil correspond à un revenu de travail ou un revenu total à partir duquel le crédit diminue.
- F : taux de réduction (ou de récupération) du crédit d'impôt (pente).
- G : seuil de sortie. Revenu de travail ou revenu total à partir duquel le salarié ne reçoit plus rien.

D'autres chercheurs ont plutôt examiné les caractéristiques importantes à intégrer dans les PTFR. Blundell (2000a) explique l'importance de bien définir les seuils. Le seuil de sortie doit être assez élevé pour avantager les travailleurs à temps plein et le seuil d'entrée doit correspondre à un nombre d'heures minimal. Entre ces deux seuils, il est préférable d'avoir un plateau pour que les travailleurs puissent augmenter un peu leurs heures de travail ou leur salaire sans pour autant diminuer leur taux horaire net (en incluant la PTFR). En analysant les

profils (seuils , taux de réduction...) de deux PTFR québécois, Godbout et Arseneau (2006) affirment qu'APPORT, l'ancienne PTFR québécoise (en vigueur jusqu'en 2004), était plus généreux pour les travailleurs à temps partiel tandis que le nouveau programme, La prime au travail, aide mieux ceux à temps plein (*voir* le Tableau 1.1).

Les frais de garde étant souvent un élément dissuasif important, des chercheurs suggèrent de compenser en partie ces frais. Le moment de la réception de la prestation (ou du crédit) est un autre facteur à considérer. La plupart des PTFR allouent un crédit d'impôt qui est calculé lors de la déclaration d'impôt. Dans les premières années de ces programmes, plusieurs travailleurs ne recevaient, en réalité, la prestation que l'année suivant leur entrée sur le marché du travail. C'était le cas de l'EITC en 1975. Plusieurs programmes ont rectifié cet aspect dissuasif en intégrant la possibilité d'acompte, spécialement pour les familles avec enfants. Le Royaume-Uni a plutôt opté, en 1999, pour une prestation versée par l'entremise de l'employeur et payée en même temps que le salaire.

Enfin, l'éligibilité au programme peut se faire sur une base individuelle ou familiale. Dans la plupart des pays, elle est familiale. En France, l'éligibilité est individuelle. Une famille avec deux bas salariés aura donc près du double des prestations. Cependant, ces prestations sont globalement moins généreuses que celles versées dans les pays anglo-saxons, comme le Royaume-Uni et les États-Unis (*voir* le Tableau 1.1). Pour une analyse plus nuancée, il est important de connaître les autres PSR offerts dans le pays ainsi que le contexte du marché de l'emploi, comme nous le verrons dans les prochaines sections.

Tableau 1.1

Comparaison de cinq PTFR et du SPNE ^a						
	Québec (2005)	France (2001)	Etats- Unis (2002)	Royaume- Uni (2003)	Québec (2004)	Canada (2004)
	Prime au travail	Prime pour l'emploi	EITC	Working Tax Credit	Apport ^b	SPNE ^c
Budget du programme, \$CND par capita	35,93	71,21	162,90	116,28	3,47	84,11
Pourcentage des ménages qui ont droit au crédit ^d	17	26	21	6	< 1	~40 ^e
Montant moyen du crédit en \$CND	502	509	2112	5133	897	1800
<i>Note^g</i>	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%) ^f
Seuil d'entrée pour une personne seule	17,7	25,8	0	85,7	s/o	s/o
Seuil d'entrée pour une famille monoparentale	17,7	25,8	0	45,7	8,9	s/o
Seuil d'entrée pour une famille biparentale	26,6	25,8	0	45,7	8,9	s/o
Seuil de sortie pour une personne seule	109,2	93,0	120,6	113,6	s/o	s/o
Seuil de sortie pour une famille monoparentale	233,1	144,5	316,9	185,7	113,1	258,1
Seuil de sortie pour une famille biparentale ^h	315,7	183,2	370,1	185,7	160,9	258,1
Crédit maximal pour une personne seule ⁱ	3,8	4,0	4,1	10,3	s/o	s/o
Crédit maximal pour une famille monoparentale	16,2	4,5	27,2	38,0	20,1	20,7
Crédit maximal pour une famille biparentale ^h	20,7	5,1	44,9	38,0	26,9	20,7

^a Les données pour les cinq premiers programmes proviennent de Godbout et al. (2005) et, pour le SPNE, du rapport *Prestation nationale pour enfants. Rapport d'étape: 2004*.

^b Ce programme n'est accessible qu'aux travailleurs ayant au moins un enfant à charge.

^c Le SPNE est un PSR traditionnel. Il s'adresse qu'aux familles avec enfants de moins de 18 ans et varie selon le nombre d'enfants.

^d Il s'agit d'un crédit ou une prestation. Plus le programme est ciblé, plus un petit nombre de ménages y ont accès.

^e Ce pourcentage doit se lire en regard du nombre total de familles.

^g Les seuils et crédits sont en pourcentage du revenu annuel au salaire minimum à temps plein (35 heures) local. Ceci aide à mieux saisir le nombre d'heures minimal requis. Pour APPORT, la Prime au travail et le SPNE, le salaire minimum est le même soit, 7,45 \$/heure. Les salaires minimaux fluctuent grandement d'un pays à l'autre.

^f Les taux suivants sont pour une famille de deux enfants.

^h Le ratio est fait dans le cas où un seul conjoint travaille à temps plein.

ⁱ En pourcentage du revenu annuel au salaire minimum à temps plein.

L'efficacité des programmes

Compte tenu des sommes importantes que peuvent coûter ces programmes (par exemple le coût de l'EITC est passé de 1,25 G \$US en 1975 à 38,2 G \$US en 2002), diverses études ont traité de plusieurs aspects liés à l'efficacité et aux coûts. Elles comparent souvent les PTFR aux PSR traditionnels (basés sur un impôt négatif). Pour cette raison, dans la suite de ce présent texte, le PSR réfère uniquement aux programmes basés sur un impôt négatif.

Implanter un nouveau PTFR ou PSR nécessite de fortes sommes qui devront provenir probablement d'une augmentation des taux d'imposition. À la suite d'une hausse d'impôt, les individus les plus riches tentent généralement de diminuer leur fardeau fiscal. Quelle sera alors la perte de bien-être pour ces individus engendrée par ce changement de comportement? Cette perte sera-t-elle plus grande ou plus petite que le gain pour les personnes à faible revenu recevant la nouvelle prestation ? Plus le fardeau fiscal demandé est grand, plus l'efficacité diminuera. Il y a donc un équilibre à trouver entre l'équité et l'efficacité. Souvent, les PSR coûtent plus cher que les PTFR car, entre autres, les ménages reçoivent un montant sans payer de l'impôt, contrairement aux PTFR où les ménages paient de l'impôt sous forme de récupération de paiements de transfert (comme l'aide sociale).

Suivant ce constat, il est possible d'évaluer ce qu'il en coûte, en perte de bien-être² des ménages à moyen ou haut revenu, pour distribuer un dollar à un ménage à faible revenu. Immervoll et alii (2004) ont estimé, pour 14 pays d'Europe de l'Ouest, un ratio ψ qu'ils qualifient d'échange d'utilité interpersonnelle :

$$\psi = \frac{\text{perte de bien-être des ménages ayant un revenu moyen ou élevé}}{\text{gain de bien-être des ménages à faible revenu}}$$

² Le bien-être réfère au concept de maximisation de l'utilité.

Un ratio au-dessus de la valeur 1 indique que les ménages à haut revenu perdent plus que les gains obtenus pour les ménages à faible revenu. Un ratio équivalant à 1 est qualifié de neutre et un ratio inférieur à 1 informe que les ménages à haut revenu perdent moins que les gains reçus par les ménages à faible revenu. Dans ce contexte, tous les ratios dont la valeur est inférieure ou égale à 1 sont efficaces. De façon générale, le ratio est plus élevé, pour le PSR, dans les pays ayant déjà un haut niveau de taxation³, et habituellement plus généreux. De plus, pour chaque pays, ce ratio est plus élevé pour les PSR que les PTFR. Ainsi, en France, un pays à haut niveau de taxation, pour pouvoir donner un euro additionnel à un ménage à faible revenu, il en coûte, en perte de bien-être pour les hauts et moyens salariés, 3,32 euros. S'il s'agit d'un PTFR, ce ratio tombe à 0,37 euro. Pour les pays européens à un plus faible niveau de taxation, comme le Royaume-Uni, la différence entre les ratios est beaucoup plus faible. Il est de 1,59 euros pour le PSR et de 0,86 euro pour le PTFR. Pour ces deux pays, les PTFR sont donc efficaces, contrairement aux PSR. Il demeure que les PSR et les PTFR n'ont pas les mêmes objectifs. En s'adressant aux ménages à plus faible revenu (non exclusivement aux travailleurs) et en diminuant plus fortement le bien-être chez les hauts revenus, les PSR jouent un plus grand rôle de redistribution du revenu.

L'efficacité de ces programmes se mesure également par leur impact sur l'augmentation du taux d'emploi ou de la baisse de prestataires d'assistance sociale, particulièrement chez les femmes ayant des enfants. Ainsi, Hotz et alii (2001) obtiennent une hausse du taux d'emploi de parents ayant deux enfants ou plus lorsque l'EITC a augmenté les prestations pour ce type de famille. Ils concluent que le taux d'emploi a augmenté de 10,5 points de pourcentage en trois ans, entre 1995 et 1997. Meyer et Rosenbaum (2001) ont trouvé que l'EITC et certains changements dans les taux de taxation et les taux de réduction de certains programmes, étaient responsables de plus de 60 % de l'augmentation du taux d'emploi des femmes monoparentales pour la période s'échelonnant de 1984 à 1996. Une simulation des effets du WFTC au Royaume-Uni par Blundell (2000) montre une augmentation du taux d'emploi de 2,2 % pour les femmes monoparentales, une baisse de 0,6 % pour celles dont le mari travaille

³ Il s'agit de l'ensemble des taxes (taxes sur le revenu, le salaire et la consommation notamment). Immorvall et alii ont divisé les pays étudiés en deux : les pays plus fortement taxés et ceux moins fortement taxés.

et une hausse de 1,3 % pour celles dont le mari est en chômage. Blouin (2005) a pour sa part trouvé qu'au Québec, une baisse de 5,4 points de pourcentage du nombre de familles monoparentales prestataires de l'aide sociale est attribuable à l'instauration de l'Allocation unifiée pour enfants (AUE) en 1997.

En Colombie-Britannique et au Nouveau-Brunswick, le projet-pilote «Auto-suffisance», ou Self-Sufficiency Project (SSP), a été mis sur pied en 1993 pour aider des femmes monoparentales, vivant de l'aide sociale depuis au moins douze mois, à recevoir un supplément lorsqu'elles se trouvaient un emploi. Un groupe contrôle, ne recevant pas de supplément et dont les caractéristiques étaient similaires au groupe traitement avant le début de l'expérience, a permis d'évaluer l'efficacité du projet. Ce programme accordait en moyenne 1 000 \$ par mois aux femmes monoparentales participantes. Le projet a fait augmenter le taux d'emploi de cette clientèle de 13,1 points de pourcentage (Card et alii, 1996).

Pour les femmes déjà sur le marché du travail, les résultats sont différents. L'EITC a eu pour effet de diminuer légèrement leurs heures travaillées. D'autre part, au Royaume-Uni, certaines femmes ont augmenté leurs heures de travail pour avoir accès au remboursement partiel des frais de garde offerts par le WFTC. Pour les femmes mariées, les heures travaillées ont diminué légèrement. Il demeure que ces effets sont beaucoup moins importants que l'augmentation du taux de participation des femmes monoparentales.

Le contexte dans lequel évoluent ces programmes

Plusieurs chercheurs mettent en évidence l'importance de tenir compte de l'environnement dans lequel évoluent les PTFR. Le niveau de revenu offert par les PSR, les caractéristiques du marché de l'emploi du pays et certaines externalités sont des facteurs affectant l'efficacité d'une PTFR.

En limitant à cinq ans l'accès à leur programme de dernier recours (le Temporary Assistance for Needy Families), dans certains états en éliminant tout programme d'aide pour personne seule apte au travail, en élargissant la clientèle accessible et en haussant les prestations du EITC, la politique américaine de soutien du revenu pour les personnes à faible revenu est axée sur cette PTFR. En Finlande, le phénomène est tout autre, la PTFR ne fonctionne pas vraiment (Immervoll et alii, 2004). Le faible écart de revenu entre les plus pauvres et les plus riches, provenant entre autres des PSR, en est la raison principale. Il est donc important d'incorporer, dans l'analyse, les PSR comme l'aide sociale, l'assurance-emploi, les allocations au logement, les allocations familiales, les services gratuits ou ceux dont les coûts sont réduits (les frais de garde subventionnés par exemple) et les taxes sur la masse salariale (comme la RRQ et l'assurance-emploi).

La dynamique du marché du travail est un autre aspect important dans l'analyse de l'efficacité des PTFR. Plusieurs études sont faites sur la base d'un marché du travail concurrentiel. Si, en réalité, le marché du travail est imparfait et génère du chômage involontaire, le marché sera plus favorable à des PTFR qu'à des PSR. Deux principales raisons motivent ce fait. Théoriquement une PTFR coûte moins cher et fait en sorte qu'un gouvernement taxera moins. Par conséquent, cela aidera à augmenter le nombre d'emplois. Les chômeurs involontaires apprécieront ainsi doublement cette mesure (Immervoll et alii, 2004). Cependant, dans certains pays ou durant une période donnée, les PTFR ont peu d'impact car le problème se situe du côté de la demande de l'emploi : croissance insuffisante, rigidité du travail et mutation technologique par exemple.

Selon qu'un grand nombre d'emplois sont offerts proche du salaire minimum (SM), et que ces emplois sont en concurrence avec le marché extérieur (emploi de proximité ou non), le SM peut jouer un rôle de premier plan dans l'incitation au travail. Si un travailleur au SM gagne un revenu nettement plus élevé que les prestations d'aide sociale, le SM joue un rôle positif⁴. Selon la théorie néoclassique, un SM au-dessus du salaire d'équilibre évince des

⁴ Au Québec, en 2004, une personne travaillant 35 heures/semaine au SM, gagnait un salaire de 13 559 \$. En tenant compte des paiements de transfert, qui sont au sommet à ce niveau, le revenu net du travailleur dépasse

travailleurs du marché du travail. Cependant, les résultats empiriques ne confirment pas cette théorie. Une hausse du SM tend à produire un effet plus important à long terme qu'à court terme.

Depuis plus de 20 ans, dans de nombreux pays industrialisés, la nature des emplois disponibles pour les travailleurs peu qualifiés a changé. Pour la plupart, ces emplois sont rémunérés à un taux proche du SM. Plusieurs prestataires de l'aide sociale sont peu scolarisés. Au Québec, en août 2006, 62,4 % des prestataires dont la scolarité est connue n'avaient pas terminé leur secondaire. La proportion est similaire pour les familles monoparentales. De plus, les prestataires de longue durée, qui reçoivent de l'aide sociale depuis plus de 12 mois, ont habituellement peu d'expérience de travail. Pour couvrir les coûts fixes reliés au travail, il faut plus d'heures de travail au SM. Une PTFR aide donc davantage les travailleurs au SM à diminuer leurs heures de réserve. Meyer et Rosenbaum (2001) ont montré que l'EITC avait un effet plus grand chez les femmes seules ayant un niveau de scolarité secondaire que chez celles ayant un diplôme collégial.

Certains analystes proposent de limiter la période durant laquelle un travailleur peut recevoir une PTFR. De cette façon, les travailleurs seraient incités à migrer vers des emplois mieux rémunérés et ne resteraient pas dans une «trappe de pauvreté»⁵. Deux projets-pilote, le SSP au Canada et le California Work Pays Demonstration Project (CWDP) ont vu, quelque temps après la fin du projet, le taux d'emploi du groupe traitement revenir à des niveaux similaires à celui du groupe-contrôle. Passer d'un travail peu rémunéré à faible niveau de qualification à un travail mieux rémunéré exige généralement une formation supplémentaire. Selon Blundell (2000), les firmes ont peu d'incitatifs pour développer le capital humain des travailleurs peu qualifiés.

celui d'un prestataire d'aide sociale de 6 472 \$ pour une personne seule et de 7 938 \$ pour un parent monoparental de deux enfants.

⁵ En 2004 au Québec, le revenu du travailleur seul au SM correspond à 79,3 % du seuil de faible revenu (grande région urbaine) et celui du parent monoparental à 99,3 % du seuil de faible revenu.

Les familles monoparentales sont souvent prestataires des PTFR. Au Royaume-Uni, 50 % des familles monoparentales reçoivent des prestations du WFTC. Leur situation familiale leur impose des contraintes: elles n'ont accès qu'à un seul salaire pour entre autres payer les frais de garde et elles doivent choisir un emploi dont l'horaire s'arrime bien avec l'horaire de leur système de garde. Selon Morissette et Ostrovsky (2006), les familles monoparentales ont des revenus plus instables que les personnes seules et les familles biparentales. Au Québec, en août 2006, sur 48 174 familles monoparentales prestataires de l'aide sociale, 43 104 étaient dirigées par une femme, soit 12,8 % de l'ensemble des ménages recevant de l'aide sociale.

Le fait de travailler peut générer des externalités. Par extension, une PTFR qui maintient des personnes en emploi peut contribuer à des externalités (voulues ou non). Ainsi, le travail peut réduire les activités criminelles, en augmentant le revenu du travailleur et diminuant son temps disponible. Il peut augmenter l'estime personnelle et être un outil d'insertion dans la société, notamment pour les immigrants. Un parent travailleur peut représenter un meilleur modèle pour ses enfants. Cependant, une diminution de la qualité de l'éducation parentale peut être ressentie par leurs enfants si les parents ne peuvent leur consacrer le temps nécessaire.

1.4 Les dépenses de consommation et les personnes à faible revenu

Depuis plus de 45 ans un consensus émerge sur la relation entre la consommation et le cycle de vie (d'un adulte). Elle se présente sous la forme d'un U inversé. Ce modèle fonctionne en autant que les consommateurs n'ont pas de contraintes de liquidités. Ainsi, l'élasticité intertemporelle de la consommation des personnes à haut revenu est plus élevée et, de façon opposée, les contraintes de liquidités des personnes à faible revenu diminuent le lissage de leur consommation.

Attanasio et Browning (1993) ont déterminé cinq facteurs affectant ce sentier de consommation. Il s'agit du niveau de revenu permanent, de l'année de naissance de la personne, du cycle de vie, des effets cycliques et de l'hétérogénéité. Le revenu permanent est le revenu calculé sur la vie entière. L'année de naissance de la personne reflète les préférences et le comportement face au risque de la génération du consommateur. Les effets cycliques se rapportent principalement aux taux d'intérêts et aux prix. Concernant le cycle de vie, il réfère à la composition du ménage (nombre de parents et d'enfants), l'âge des enfants et celui des parents.

Browning et Eijmaes (2002) se sont attardés à l'effet des enfants sur le niveau de consommation du ménage. En contrôlant la composition du ménage, on atténue grandement la courbe (en U inversé) de la consommation et par le fait même l'extrême sensibilité de la consommation aux différents niveaux de revenu reçus tout au long du cycle de vie de l'adulte. La consommation se rapproche ainsi plus de l'hypothèse de base du cycle de vie/revenu permanent développé par Modigliani, Bumberg et Friedman, selon laquelle le consommateur essaie de lisser sa consommation selon un revenu permanent anticipé. De cette façon, il garde une utilité marginale constante. S'il subit une variation temporaire de ses revenus, cela n'affectera pas sa consommation.

Browning et Eijmaes (2002) ont également souligné l'effet du degré d'éducation sur le niveau de consommation. Les couples faiblement scolarisés ont un pic de consommation plus tôt (d'environ 5 ans) et moins élevé que ceux plus scolarisés. Fait intéressant, durant les premières années suivant la naissance du premier enfant, la consommation globale des familles chute légèrement, de 4 % chez les familles scolarisées et de 11 % chez les familles moins scolarisées de leur échantillon. Cette baisse provient notamment d'une diminution des dépenses de loisirs, de tabac et de restaurant.

Browning et Crossley (2004) ont analysé, de façon empirique, l'impact d'une baisse temporaire du revenu. Ils ont utilisé des données canadiennes de 1993 à 1995 et exploité les changements apportés au programme d'assurance-chômage. Ces modifications avaient comme conséquence de baisser généralement les prestations des chômeurs. Ainsi, s'il y a des contraintes de liquidités, il y aura une diminution d'achat de biens durables, tels les vêtements. Dans un contexte d'une baisse temporaire de revenu, les biens durables jouent un rôle crucial pour lisser la consommation de biens non-durables comme l'alimentation. On peut continuer de consommer, dans le sens «utiliser», des biens durables sans dépenser. Des achats de biens durables sont ainsi reportés ultérieurement. Globalement, si la baisse de revenu net est inférieure à 20 %, les dépenses de biens durables sont réduites de 95 % et celles de biens non-durables, de 1 %. Si la baisse de revenu dépasse 20 %, l'effet sur le bien-être est immense. Puisque les dépenses de biens durables ont déjà été presque totalement éliminées (soit 95 %), et s'il y a des contraintes de liquidité importantes, la diminution des revenus est supportée principalement par les biens non-durables.

Au Québec, Merrigan et l'ACEF du Sud-ouest de Montréal (1999) ont évalué l'évolution des dépenses essentielles pour les ménages à faible revenu. Pour la période allant de 1992 à 1996, les ménages québécois les plus pauvres⁶ ont coupé leur niveau de consommation en alimentation de 9 % et en vêtement de 3 %. Durant la même période, leurs revenus bruts ont chuté de 2 % et les coûts du loyer ont grimpé de 25 %. Sur 10 ans (1986 à 1996), la tendance est plus forte : baisse de 7 % du revenu total, de 18 % de l'alimentation, de 33 % de vêtements et augmentation de 27 % du loyer. Jean (2001) relate que, pour l'année 1998 au Québec, plus de 35 % du revenu du premier quintile des ménages est alloué aux dépenses de logement. Nobert (2001) souligne que les ménages consacrant au logement 30 % et plus de leur revenu brut sont souvent confrontés à une situation financière difficile.

Ce survol de la littérature a permis de mieux comprendre les interactions existant dans le modèle d'offre de travail ainsi que de comprendre le rôle-clé joué par l'environnement dans

⁶ Il s'agit de la mesure *Low Income Measure* (LIM) qui équivaut à définir la population pauvre comme celle des ménages ayant un revenu brut inférieur à 50 % de la médiane ajustée pour la taille de la famille.

lequel évoluent les programmes de soutien du revenu. Ces facteurs déterminent en grande partie l'efficacité d'un programme et sont des points de référence pour l'élaboration de ces derniers. Par ailleurs, l'introduction d'un programme avec une composante financière affectera les revenus et les dépenses des personnes ciblées par le programme. La variation observée de certaines dépenses aide à mieux identifier les caractéristiques des personnes admises à ce programme.

CHAPITRE II

PROGRAMMES D'AIDE

Les familles canadiennes ont accès à différents programmes de soutien de revenu. L'entrée en vigueur de la Prestation nationale pour enfants (PNE) a modifié le portrait des programmes offerts. Ce chapitre décrit le programme central de la PNE, le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE), et fait un survol des différents PTFR et PSR qui gravitent autour de ce dernier. Rappelons que les provinces intégrationnistes devaient réinvestir les sommes économisées⁷ dans des programmes tels les PSR, PTFR ou des services aux familles à faible revenu. C'est le volet *provincial* de la PNE. Nous incluons également un programme, particulier au Québec, qui influe sur la décision de travailler ou non.

2.1 Le Supplément de la prestation nationale pour enfants (SPNE)

Ce supplément cible les familles dont le revenu net⁸, en 1998, était inférieur à 20 921 \$. Pour une même situation familiale, le SPNE est identique dans toutes les provinces et territoires. Les montants octroyés pour les enfants étaient de 605 \$ pour le premier enfant, de 405 \$ pour le deuxième enfant et de 330 \$ pour les enfants subséquents. Selon le nombre d'enfants à charge et le revenu familial net, une réduction du montant de la prestation s'appliquait. Cette réduction était égale au revenu familial excédant 20 921 \$ multiplié par un pourcentage variant selon le nombre d'enfants : 12,1 % pour un enfant, 20,2 % pour deux enfants et

⁷ Ces économies proviennent de la baisse des prestations d'aide sociale d'un montant équivalent au SPNE.

⁸ Il s'agit du revenu net au sens fiscal. Principalement, pour le gouvernement canadien, il comprend le revenu brut auquel on déduit les cotisations au REER, les cotisations professionnelles et syndicales et les frais de garde.

26,8 % pour trois enfants et plus. Les montants maximaux de la prestation ont été sensiblement augmentés et étaient pour juillet 2006 : 1 945 \$, 1720 \$ et 1637 \$. Quant au revenu de base à partir duquel s'effectue la réduction, il est plus faible qu'avant et est passé à 20 435 \$. Les taux de réduction sont maintenant de 12,2 %, 22,9 % et 33,2 % respectivement.

2.2 Autres programmes

Il s'agit de programmes autant pour les travailleurs à faible revenu (*voir* le Tableau 2.1 pour leur identification et leurs paramètres) que les familles (*voir* le Tableau 2.2). Dans le Tableau 2.1, on remarque que le programme APPORT du Québec se démarque par ses prestations plus importantes mais aussi son accessibilité plus limitée. Ce programme n'était pas intégré à la déclaration d'impôt, les ménages devaient satisfaire des conditions plus strictes, notamment au sujet de leur actif. Ainsi, la dernière année de l'existence d'APPORT, en 2004, moins de 29 000 ménages y avaient droit. Le Saskatchewan Employment Supplement offre également des prestations plus généreuses que la moyenne avec un profil semblable : seuil de réduction à un niveau de revenu plus faible et taux de réduction plus élevé. Ces deux provinces sont non-intégrationnistes.

Du côté des programmes pour les familles (*voir* le Tableau 2.2), hormis la situation des familles monoparentales avec un enfant au Québec, la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) offre la prestation la plus avantageuse. De plus, son seuil de réduction est le plus élevé. La PFCE profite donc à un plus grand nombre de familles. Il n'est pas étonnant que ses coûts aient grimpé à 5,5 G\$ en 2004. Ce sont les programmes du Québec, de la Saskatchewan et de la Colombie-Britannique qui offrent par la suite les meilleurs bénéfices. Ces trois provinces non-intégrationnistes ont entrepris à la même période (1997-98) une baisse des prestations de l'aide sociale et de leurs allocations familiales qui tenaient compte du SPNE. Enfin, les coûts globaux de la PNE démontrent que le SPNE coûte environ trois fois plus cher que les programmes subventionnés par les provinces.

Tableau 2.1
Paramètres de programmes canadiens pour travailleurs à faible revenu
(données pour l'année indiquée)

Nom	Type	Montant maximum reçu (\$)	Seuil d'entrée (\$)	Taux d'augmentation (%)	Seuil de réduction (\$)	Taux de réduction (%)
Supplément du crédit TPS (2000)	A	106	6 546	2	26 284	5
Supplément canadien de revenu au travail (1997)	F	1 ^{er} : 605 2 ^e : 405 3 ^e : 330	3 750	8	20 921	10
New Brunswick ^N Working Income Supplement (2000)	F	250	3 750	4	20 921	5
APPORT, Québec ^N (2000)	B M	3 645 2 725	1 200 1 200	35	11 370 7 790	43
Ontario ^I Child Care Supplement for Working Families(2000) ^a	F	M : 1 100 B : 1 310	5 000	1 : 21 2 : 42 3 et + : 63	20 000	8
Saskatchewan ^N Employment Supplement (2000)	F	1 ^{er} : 2 100 2 ^e et+ : 420	1 500	25-45 selon le nombre d'enfants	12 900	25
Alberta Family ^I Employment Tax Credit (2000)	F	1 : 500 2 : 1000	6 500	8	25 000	4
British Columbia ^N Earned Income Benefit (2000)	F	1 ^{er} : 605 2 ^e : 405 3 ^e et+ : 330	3 750	1 : 9,7 2 : 16,2 3 : 22,5	20 921	1 : 12,1 2 : 20,2 3 : 26,8

^a Il s'agit d'enfants de moins de 7 ans.

Source : Milligan et Stabile (2006)

I : province intégrationniste N : province non-intégrationniste

Légende

A : adulte sans enfant
F : famille (biparentale ou monoparentale)
1^{er}, 2^e et 3^e réfère au rang de l'enfant
1, 2 et 3 réfère au nombre d'enfants
B : famille biparentale
M: famille monoparentale.

Tableau 2.2
Paramètres de programmes canadiens pour les familles
(données pour l'année indiquée)

Nom	Type	Montant maximum reçu (\$)	Seuil de réduction (\$)	Taux de réduction (%)
Crédit TPS (2000)	Tous	a : 202 e : 106	26 284	5
Prestation fiscale canadienne pour enfants (2000)	F	e : 1 104	26 284	1 : 2,5 2 : 5
Newfoundland and Labrador ^N Child Benefit (1999) ^a	F	1 ^{er} : 204 2 ^e : 312 3 ^e : 336 4 ^e et + : 360	15 921	1 ^{er} : 4,1 2 ^e : 6,2 3 ^e : 6,7 4 ^e et + : 7,2
Nova Scotia ^I Child Benefit (1998)	F	1 ^{er} : 250 2 ^e : 319 3 ^e et + : 286	16 000	1 ^{er} : 8,2 2 ^e : 6,5 3 ^e : 5,8
New Brunswick ^N Child Tax Benefit (1997)	F	e : 250	20 000	1 : 2,5 2 et + : 5
Allocation unifiée pour enfant du Québec ^N (1997) ^{bc}	F	e : 625 + M : 1 300 minimum si revenu < 50 000 \$ e : 80	• B : 21 825 M : 15 332 • 50 000	• B : 25 M : 35 • 5
Saskatchewan ^N Child Benefit ^c (1998)	F	1 ^{er} : 720 2 ^e : 924 3 ^e et + : 996	15 921	15-60,6 selon le nombre d'enfants
British Columbia ^N Family Bonus (1996)	F	e : 1 332 moins SPNE	18 000	1 : 8 2 et + : 16

Source : Milligan et Stabile (2006)

Légende B : famille biparentale F : famille (biparentale et monoparentale)
 M : famille monoparentale a : par adulte
 e : par enfant
 1^{er}, 2^e et 3^e réfère au rang de l'enfant. 1, 2 et 3 réfère au nombre d'enfants

^a Ce programme a été introduit simultanément à une réforme de l'aide sociale qui a réduit les prestations.

^b Le programme québécois a deux volets : un pour les familles dont les revenus sont inférieurs à 50 000 \$ et l'autre, pour celles dont les revenus sont supérieurs à 50 000 \$.

^c Les bénéficiaires des allocations familiales ont diminué d'un montant égal à celui des augmentations du SPNE.
 I : province intégrationniste N : province non-intégrationniste

2.3 Programme spécifique au Québec

Nous trouvons important de tenir compte, dans l'analyse, du régime particulier des services de garde au Québec. Depuis le 1^{er} septembre 1997, il existe des places en garderie à tarif réduit (5\$ par jour en 1997). Ce programme bénéficie grandement aux parents et diminue par le fait même les coûts encourus pour travailler. Lefebvre et Merrigan (2005) ont démontré spécifiquement l'effet direct des garderies à tarif réduit sur l'augmentation du taux de participation des femmes au marché du travail. Ces augmentations varient de 4 à 9 points de pourcentage selon l'âge de l'enfant.

Cette description des différents programmes d'aide a permis d'exposer les différences entre les provinces intégrationnistes et non-intégrationnistes. Cette description servira au chapitre V sur l'analyse des résultats.

CHAPITRE III

MODÈLES ET STRATÉGIES EMPIRIQUES UTILISÉES

Le modèle théorique à la base de la stratégie empirique utilisée dans cette recherche est le modèle simple du marché du travail⁹ dans lequel on insère un coût fixe. Nous présenterons tout d'abord les fondements et les hypothèses sous-jacentes de la méthode différence-en-différences-en-différences (DDD) utilisée dans les deux modèles économétriques. Le modèle économétrique de Milligan et Stabile (2006), point de départ de cette recherche, et les modifications proposées à ce modèle, complètent ce chapitre.

3.1 La méthode DDD

Pour isoler l'effet spécifique de la PNE sur les variations de variables dépendantes (emploi, revenu de travail, dépenses de frais de garde, etc.), il faut soustraire, de la valeur de ces variations, les effets dus à d'autres éléments, par exemple l'effet d'un choc de demande.

Ainsi, pour la PNE, la DDD est conçue de la manière suivante :

1° $y_{CIE} - y_{BIE}$

où les indices sont définis ainsi :

C : période où débute la réforme (1998 à 2000)

B : période avant la réforme (1997)

I : provinces intégrationnistes

N : provinces non-intégrationnistes

E : femmes monoparentales

O : femmes sans enfant

⁹ Le modèle auquel on fait référence est celui où l'utilité optimale est une proportion consommation-loisir.

Cette différence mesure, pour les femmes monoparentales des provinces intégrationnistes, la variation de la valeur moyenne de la variable dépendante (y) depuis l'entrée en vigueur de la PNE.

$$2^{\circ} \mathbf{y}_{CNE} - \mathbf{y}_{BNE}$$

Nous supposons qu'il peut exister des facteurs communs aux femmes monoparentales de tout le Canada qui peuvent affecter cette variation, tel le SPNE. Pour cette raison, nous soustrayons, de notre première différence, l'impact de ces facteurs sur les femmes monoparentales des provinces non-intégrationnistes. Nous obtenons par le fait même notre première différence-en-différences (DD) nommée DD1.

$$DD1 = [(\mathbf{y}_{CIE} - \mathbf{y}_{BIE}) - (\mathbf{y}_{CNE} - \mathbf{y}_{BNE})] \quad (3.1)$$

D'autre part, il peut exister des facteurs affectant toutes les femmes, comme le taux d'emploi, qui font varier la variable dépendante. Nous utilisons un groupe-contrôle, les femmes seules, pour évaluer ces effets. Pour ce groupe, nous établissons une DD similaire à la DD1, soit la DD2.

$$DD2 = [(\mathbf{y}_{CIO} - \mathbf{y}_{BIO}) - (\mathbf{y}_{CNO} - \mathbf{y}_{BNO})] \quad (3.2)$$

Nous obtenons l'effet direct de la PNE sur les femmes monoparentales des provinces intégrationnistes en soustrayant la DD2 (3.2) de la DD1 (3.1), soit la DDD suivante

$$V = [(\mathbf{y}_{CIE} - \mathbf{y}_{BIE}) - (\mathbf{y}_{CNE} - \mathbf{y}_{BNE})] - [(\mathbf{y}_{CIO} - \mathbf{y}_{BIO}) - (\mathbf{y}_{CNO} - \mathbf{y}_{BNO})] \quad (3.3)$$

Dans un contexte de régression et si nous ne tenons pas compte des variables de contrôle (âge, nombre d'enfants, etc.), la régression s'écrit ainsi :

$$Y = \beta_0 + \beta_1 A * K * P + \beta_2 A * K + \beta_3 K * P + \beta_4 A * P + \beta_5 A + \beta_6 K + \beta_7 P + e \quad (3.4)$$

où il y a trois variables dichotomiques :

A , la variable *période* (avant [0] ou à la suite de l'introduction de la PNE [1]),

K , la variable *enfants* (avoir [1] ou ne pas avoir des enfants [0]),

P , le type de *province* (intégrationniste [1] ou non [0]), et

β , les paramètres à estimer et e , le résidu.

Dans cette régression, l'effet du programme équivaut à β_l (équivalent au V de 3.3). Ce modèle de régression se retrouve dans notre étude et dans celle de Milligan et Stabile.

3.1.1 Les groupes-contrôle

La DDD est valide si on dispose des groupes-contrôle appropriés pour dégager l'effet propre du programme évalué. Nous avons utilisé trois groupes-contrôle.

Nous avons divisé les provinces canadiennes en deux groupes : les intégrationnistes et les non-intégrationnistes. Nous avons utilisé la même stratégie que Milligan et Stabile pour être en mesure de pouvoir comparer nos résultats à leurs résultats. Cette division est pertinente dans la mesure où l'on veut évaluer l'impact de la PNE sur les provinces qui ont adhéré au principe du «clawback» du fédéral. Il demeure que d'autres provinces ont entrepris des réformes similaires. Par exemple, le Québec a haussé ses allocations familiales et baissé ses prestations d'aide sociale en 1997. Ces provinces n'avaient pas cependant les obligations des provinces intégrationnistes de réinvestir les sommes épargnées. Leur population pouvait ainsi bénéficier ou non de meilleurs revenus ou services. Mais ces réformes n'ont pas été implantées en même temps que la PNE et les prestations n'ont pas été ajustées intégralement à cette dernière. Pour ces raisons, nous estimons que l'effet de la PNE est peut-être plus mitigé que ne laisse entrevoir les résultats de Milligan et Stabile et trouvons important de pouvoir comparer nos résultats aux leurs.

Pour isoler l'effet de la PNE sur les femmes monoparentales, nous avons utilisé comme groupe-contrôle, soit des femmes monoparentales ayant un enfant de plus, soit des femmes seules. Il s'agit de nos deuxième et troisième groupes-contrôle. Tous les modèles économétriques étudiés pour notre recherche sur l'offre de travail et les femmes monoparentales dans un contexte d'expérience quasi-naturelle utilisent les femmes seules comme groupe-contrôle, soit : Blundell (2000), Meyer et Rosenbaum (2001), Hotz et alii (2001), Milligan et Stabile (2006). Ce groupe-contrôle doit répondre à deux critères : ne pas

être affecté par la réforme et partager le même environnement macroéconomique que le groupe de traitement. Tout comme les femmes monoparentales, les femmes seules à la recherche d'un emploi font face à un marché du travail où la composante de la ségrégation professionnelle et le fait d'être l'unique responsable du ménage ne sont pas négligeables. Malgré quelques faiblesses, il demeure que les femmes seules, dans un contexte d'expérience quasi-naturelle, constituent un groupe-contrôle acceptable pour évaluer l'offre de travail des femmes monoparentales.

Par ailleurs, les recherches de Browning et Ejrnaes (2002) ont démontré une diminution importante des dépenses d'un ménage à la venue du premier enfant : les dépenses ont diminué de 4 % pour les familles plus éduquées et de 11 % pour les familles moins éduquées. Ces nouvelles familles dépensent moins en loisirs, tabac et restaurant. Dans ce contexte, les femmes seules peuvent être un mauvais groupe-contrôle pour les femmes monoparentales en ce qui a trait à la consommation. Si leur profil de dépenses est trop différent de celui des familles monoparentales, elles ne peuvent servir de groupe-contrôle. Pour tenir compte de cet élément, nous avons également établi une DDD dont le groupe-contrôle sera des femmes monoparentales (*voir* la section 3.3). De cette façon, nous pourrons comparer les résultats selon différents groupes-contrôle.

3.1.2 La DDD dans le contexte des réformes canadiennes

La période couverte par notre étude va de 1997 à 2000. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont entamé en 2000 une série de réductions d'impôt sur le revenu. Ainsi, le fédéral a aboli en 2000 la surtaxe de 5 % pour les contribuables à haut revenu et a réduit le taux intermédiaire d'imposition de 26 à 24 %. En 2001, il a diminué le taux inférieur d'imposition. Le fédéral et les provinces ont orchestré des baisses d'impôt s'étalant sur plusieurs années. L'offre de travail des femmes a été ainsi modifiée par ces mesures. Pour les femmes seules, ces modifications peuvent différer légèrement de celles relatives aux femmes monoparentales. Il faut ajouter que l'effet chez les personnes à faible revenu a été moindre,

les baisses d'impôt étant plus faibles. En limitant notre étude à la période 1997-2000, nous voulons éviter les modifications de comportements résultant de ces changements.

Il demeure que certaines provinces ont pu élaborer des programmes autres que ceux de la PNE ou modifier le régime fiscal, ce qui aurait influencé différemment l'offre de travail des femmes monoparentales et des femmes seules. Si c'est le cas, théoriquement, la troisième différence de notre modèle ne pourrait jouer entièrement son rôle, c'est-à-dire exclure les facteurs affectant toutes les femmes. Nous croyons cependant que ces effets sont minimes en comparaison de l'introduction de la PNE. N'oublions pas que les programmes associés à la PNE ont coûté plus de 3 milliards \$ en 2003-2004. Seul un modèle structurel (inaccessible dans un contexte de mémoire) pourrait pallier ce problème potentiel. Nous estimons qu'en limitant dans le temps notre échantillon et en tenant compte du fait que nous évaluons l'impact d'un programme majeur, la DDD telle que définie dans notre modèle est valable. Milligan et Stabile ont utilisé une approche similaire.

3.2 Le modèle de Milligan et Stabile

Voici le modèle et la définition des variables et des indices :

$$Y_{pyki} = \beta_0 + \beta_1 \text{benefit}_{pyki} + \beta_2 X_{pyki} + \beta_3 \text{prov}_p + \beta_4 \text{year}_y + \beta_5 \text{kids}_k + e_{pyki} \quad (3.5)$$

où :

- Y , la variable dépendante, mesure différents effets de l'introduction du SPNE pour les femmes monoparentales telles que la variation du nombre de ces femmes prestataires d'aide sociale et la variation de leur source de revenu provenant de paiements de transferts;
- *Benefit* regroupe les quatre régresseurs possibles captant les effets distincts des programmes gouvernementaux. C'est une variable continue. Les quatre régresseurs sont: le SPNE, l'«Autobens» pour les autres programmes ciblant les familles à faible

revenu (mais qui ne travaillent pas nécessairement), le «Workbens» pour les programmes disponibles aux travailleurs à faible revenu et le «Provsa» qui indique le niveau statutaire de prestation d'aide sociale. Les trois premières variables sont la prédiction d'une variable instrumentale (voir 3.2.2) ayant pour but d'évaluer l'effet d'une augmentation des bénéfices (en \$) sur Y . L'effet propre du SPNE sur la variable dépendante est capté par le coefficient β_l ;

- $Prov, year$ et $kids$ sont des séries de variables dichotomiques qui permettent de comparer les bénéfices. Ainsi, ils comparent une femme monoparentale de l'Ontario en 1997 à une femme seule de l'Ontario en 1997;
- X est un vecteur de contrôle regroupant des éléments démographiques (âge des femmes, niveau de scolarité, présence d'enfants de moins de 6 ans), et les interactions entre les variables $prov, year$ et $kids$ ($year * prov, prov * kids$ et $year * kids$). Ces interactions captent, par exemple, les effets reliés au nombre d'enfants pour une province;
- $P, y, k,$ et i sont les indices pour la province, l'année, le nombre d'enfants et la « i »^{ème} famille observée;

Les données transversales utilisées proviennent de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) de Statistique Canada pour les années 1996 à 2000.

3.2.1 Les variables exogènes

Cette approche se base sur l'exogénéité des variables $prov, year$ et $kids$. Il est raisonnable de croire que les coûts associés au déménagement dans une autre province sont supérieurs aux surplus de transferts gouvernementaux dont peut bénéficier une famille en déménageant. Cependant, le nombre d'enfants peut être une variable endogène. Au Québec, durant la fin des années 80 et le début des années 90, il y a eu une hausse des naissances attribuable en partie aux allocations familiales qui comportaient un volet incitatif (les «bébés bonus»). Pour remédier à ce problème, Milligan et Stabile ont développé deux stratégies. Les résultats

principaux présentés utilisent uniquement la variation province-année. Ils ont comparé ces résultats avec ceux d'une régression incluant la variable enfant et ont eu des résultats similaires. De plus, ils ont mis en parallèle leurs résultats principaux avec un sous-groupe composé de mères ayant des enfants de moins de 6 ans pour ainsi éviter l'effet incitatif du SPNE. Le choix de cet âge était de s'assurer que les enfants nés durant la période de la recherche (de 1996 à 2000) n'étaient pas inclus. Ces derniers résultats infirment les résultats principaux. Ce sous-groupe a réagi trois fois plus fortement à l'introduction du SPNE en ce qui concerne la diminution du nombre de femmes monoparentales prestataires de l'aide sociale. Selon les auteurs, les résultats peuvent être biaisés par le fait que les mères se sentent «plus libres» de travailler avec des enfants plus vieux. Ils ont également comparé leur résultat avec un échantillon où les ménages du Québec sont exclus. L'effet sur la baisse du nombre de femmes monoparentales recevant de l'aide sociale est sensiblement le même (3,6 points de pourcentage au lieu de 3,4 points) mais le niveau de significativité baisse de 5 à 10 %.

3.2.2 Les revenus et la variable *benefit*

Le principal problème de cette approche concerne l'endogénéité du revenu. Le revenu familial a un impact sur les montants reçus des programmes gouvernementaux (les *benefit*) et détermine les résultats des mesures évaluées (les *Y*). Milligan et Stabile ont développé des variables instrumentales qui simulent les bénéfices des programmes en n'utilisant que les déterminants exogènes de ces programmes soit, la province, l'année et le nombre d'enfants. Cette stratégie est similaire à celle utilisée par Currie et Gruber (1996). Cette approche procure la possibilité de prédire un montant de *benefit* qui apporte une variation majeure sur la variable dépendante (*Y*).

Questions soulevées par le modèle

Cette méthode soulève quelques questions. Blundell (2000) souligne l'importance de la similarité entre le groupe contrôle et le groupe traitement, notamment sur le niveau de scolarité et le taux d'emploi. Meyer et Rosenbaum (1999) ont démontré qu'il y avait un écart important concernant le taux d'emploi (de 15 points de pourcentage) entre les femmes monoparentales américaines n'ayant pas terminé leur secondaire et des femmes de même niveau de scolarité sans enfant. Milligan et Stabile n'indiquent nullement qu'ils ont contrôlé le taux d'emploi. Durant cette période, le Québec a investi des sommes importantes dans les services de garderies à tarif réduit. Les auteurs n'ont pas tenu compte de ce programme dans leur étude.

D'autres variables significatives ont-elles été omises ? Depuis plus de vingt ans, la part de l'alimentation diminue dans le budget des ménages, et à l'inverse, celle du logement augmente. La montée des dépenses de logement obligent-elles des personnes à faible revenu à se sous-alimenter et ainsi compromettre davantage leur probabilité de travailler ? Nous voulons tenir compte de cet aspect.

3.3 Modèle proposé pour cette recherche

Notre recherche n'a pas les mêmes objectifs que celle de Milligan et Stabile et n'a pas accès aux paramètres des nombreux programmes de soutien aux familles pour la période de la recherche (1997 à 2000). Comme nous désirons comparer nos résultats aux leurs, nous avons donc modifié légèrement l'approche.

Nous utilisons les données transversales et détaillées de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada pour les années 1997 à 2000. Ces données sont accessibles grâce à une entente avec le Centre de données de recherche de Statistique Canada

situé au CIQSS–Montréal. L'utilisation de cette base de données apporte quelques avantages. L'EDM renseigne notamment sur les coûts reliés au logement, aux frais de garde et à l'alimentation. Cependant, elle regroupe en une variable tous les paiements de transferts gouvernementaux. De plus, pour les années 1997 à 2000, cette enquête ne fournit pas d'information sur le niveau d'éducation.

L'analyse de la PNE fait en sorte que nous évaluons ensemble l'effet du SPNE et des nouveaux programmes implantés par les provinces intégrationnistes. Puisque cette réforme est majeure et oriente les programmes de soutien aux familles dans les provinces intégrationnistes, nous estimons raisonnable d'utiliser trois variables dichotomiques pour isoler l'effet de la PNE. Ces trois variables sont *A* (année avant ou à la suite de la réforme), *K* (femmes monoparentales ayant un nombre déterminé d'enfants ou femmes seules) et *P* (province intégrationniste ou non) dans le modèle décrit ci-dessous.

Pour remédier aux problèmes soulevés par le modèle de Milligan et Stabile et aux limites imposées par l'EDM, nous ajoutons les aspects suivants.

- Une variable de contrôle sur le taux d'emploi et une variable dichotomique indiquant que le ménage consacre 30 % et plus de leurs dépenses au logement.¹⁰
- Deux variables dichotomiques concernant l'âge des enfants (5-14 ans et 15-19 ans)¹¹. Ces dernières aideront à mieux isoler l'effet de la PNE, notamment sur les dépenses des ménages et les frais selon l'âge des enfants.
- Deux variables dichotomiques reflétant indirectement le niveau d'éducation. Il s'agit d'une variable sur le mode d'occupation (locataire ou propriétaire) et d'une variable indiquant si le ménage habite dans une ville de plus de 100 000 habitants. Pour leur recherche sur la consommation et les enfants, Browning et Ejrnaes (2002) ont dû prédire le niveau d'éducation de leur échantillon. Les variables concernant le mode

¹⁰ Pour éviter tout biais provenant de la sous-déclaration des revenus, notamment de celui provenant du travail au noir, nous préférons utiliser un ratio fait à partir du total des dépenses courantes.

¹¹ La constante β_o intégrera l'effet des enfants ayant 0-4 ans.

d'occupation, la taille de la ville où réside le ménage, et le type d'emploi prédisaient bien le niveau d'éducation. Nous avons donc choisi les variables disponibles et exogènes répondant à ces critères.

- Pour contrer l'effet «bébé bonus» au Québec, les familles monoparentales étudiées ont un maximum de deux enfants. Cette approche nous semble raisonnable. Ce type de familles ont souvent un ou deux enfants. L'effet incitatif des allocations familiales s'appliquait principalement au-delà du deuxième enfant (bonus de 5 000 \$ qui a été majoré à 8 000 \$). Ainsi la variable dichotomique K aura trois principales versions : femmes monoparentales ayant un enfant versus femmes seules, femmes monoparentales ayant deux enfants versus celles ayant un enfant et, femmes monoparentales ayant un ou deux enfants versus femmes seules.
- Pour concentrer les effets sur les femmes monoparentales plus susceptibles de travailler et qui ont possiblement terminé leurs études, nous avons créé une sous-catégorie de femmes âgées de 24 à 46 ans.
- Pour vérifier l'effet « Québec », nous avons fait un groupe-contrôle sans le Québec.

Voici le modèle modifié :

$$Y_{akpi} = \beta_0 + \beta_1 A_{ai} * K_{ki} * P_{pi} + \beta_2 A_{ai} * K_{ki} + \beta_3 K_{ki} * P_{pi} + \beta_4 A_{ai} * P_{pi} + \beta_5 A_{ai} + \beta_6 K_{ki} + \beta_7 P_{pi} + \beta_8 W_{akpi} + e_{akpi} \quad (3.6)$$

où :

- Y est un indicateur de résultat. Il reflète notamment la variation des revenus provenant du travail et des paiements de transferts, la variation de diverses dépenses de consommation (frais de garde, alimentation,...) résultant de l'introduction de la PNE.
- A est une variable dichotomique prenant la valeur 0 pour la période avant l'introduction de la PNE (1997) et 1 pour la période de 1998 à 2000.

- P est une variable dichotomique prenant la valeur 1 pour une province intégrationniste et la valeur 0 pour les autres provinces. Nous avons fait également un P_{sqc} dont la valeur 0 n'inclut pas le Québec.
- K est la variable dichotomique pour le facteur « femme monoparentale ». Elle prend les valeurs 1 et 0 représentant une catégorie de femmes selon les six choix illustrés par le tableau suivant.

Tableau 3.1
Valeurs de la variable K

Groupe	Valeur 1	Valeur 0	Abréviation
a	Femme monoparentale ayant un enfant	Femme seule	Fem1
b	Femme monoparentale ayant deux enfants	Femme monoparentale ayant un enfant	Fem2
c	Femme monoparentale ayant un ou deux enfants	Femme seule	Fem1-2
d	Femme monoparentale %og̃e de 24 □ 46 ans ayant un enfant	Femme seule %og̃e de 24 □ 46 ans	Fem1(24-46)
e	Femme monoparentale %og̃e de 24 □ 46 ans ayant deux enfants	Femme monoparentale %og̃e de 24 □ 46 ans ayant un enfant	Fem2(24-46)
f	Femme monoparentale %og̃e de 24 □ 46 ans ayant un ou deux enfants	Femme seule %og̃e de 24 □ 46 ans	Fem1-2(24-46)

- W est un vecteur de variables de contrôle (l'âge des femmes, l'âge des enfants, le niveau d'emploi de la province, la taille de la ville, le fait d'être locataire ou non du logement, le fait que plus de 30 % des dépenses sont consacrées au logement).
- β_i est le coefficient évaluant l'effet spécifique de la PNE pour une femme monoparentale (définie au Tableau 3.1) vivant dans une province intégrationniste. L'interaction entre trois variables dichotomiques confère à cette variable ($A_{ai} * K_{ki} * P_{pi}$) un caractère « discret », lui permettant d'éviter le lissage des effets. Cette variable est en colinéarité parfaite avec *benefit*.
- $A, k, p,$ et i sont les indices pour la période, l'année, le nombre d'enfants et la «i»ème famille observée.

Ce modèle est utilisé intégralement pour évaluer la variation des revenus de travail et des paiements de transferts gouvernementaux. En ce qui concerne la variation des dépenses de consommation, nous modifions quelque peu le modèle. Nous enlevons la variable de contrôle relative au coût d'un logement excédant 30 % des dépenses du ménage. Puis, pour les services de garde, nous effectuons une régression DD additionnelle. Dans ce dernier cas, les femmes monoparentales ne sont pas comparées avec un autre groupe de femmes.

L'interaction se fait entre A_{ai} et P_{pi} .

CHAPITRE IV

DONNÉES

Les données utilisées pour cette recherche proviennent de l'Enquête sur les dépenses des ménages (EDM) de Statistique Canada. L'EDM détaillée fournit des données transversales et annuelles sur les habitudes de dépenses, les particularités du logement et l'équipement ménager. Les enquêteurs demandent aux répondants (provenant des dix provinces) d'estimer les dépenses engagées au cours de l'année civile précédente. Des informations sur les caractéristiques du ménage (âge des répondants et du conjoint, type et montant des revenus, nombre d'enfants, lieu de résidence, genre de ménage, ...) complètent le tableau. L'âge minimal des répondants est de 16 ans. Cette enquête a débuté en 1997 et reprend en bonne partie le type d'information contenu dans l'Enquête sur les dépenses des familles.

Pour les quatre années étudiées, 62 832 observations sont fournies. De ce nombre, nous avons éliminé les observations provenant des territoires canadiens ou sans province définie et avons gardé les observations répondant à la variable K de notre modèle économétrique. Il résulte qu'un nombre différent d'observations correspond à chaque situation (avant la réforme versus après la réforme, province intégrationniste vs non-intégrationniste) selon le K choisi. Le cas où le nombre d'observations pour chaque « cellule » est la plus petite se retrouve lorsque K représente Fem2(24-46) et lorsque les observations du Québec ne sont pas incluses. Le tableau 4.1 illustre ces variations.

Tableau 4.1
Nombre d'observations selon le K choisi

		Provinces int'grationnistes		Provinces non-int'grationnistes	
		1997	1998-2000	1997	1998-2000
Fem1-2	Valeur K: 1	364	889	401	1017
(observations du Qu'bec incluses)	Valeur K: 0	372	1052	452	1097
Fem1-2(24-46)	Valeur K: 1	338	794	361	932
(observations du Qu'bec incluses)	Valeur K: 0	259	737	309	750
Fem2	Valeur K: 1	151	330	98	304
(observations du Qu'bec exclues)	Valeur K: 0	213	559	186	429
Fem2(24-46)	Valeur K: 1	147	315	92	291
(observations du Qu'bec exclues)	Valeur K: 0	191	479	168	388

Source: Fichier de microdonnées à grande diffusion, EDM

Le tableau 4.2 brosse un portrait descriptif de la situation dans laquelle évoluent les femmes de notre échantillon. Sans surprise, les revenus de travail et le nombre de semaines travaillées à temps plein sont plus élevés chez les femmes seules. Il demeure que leur revenu moyen de travail est faible. Il est intéressant de noter que plus de 50 % des femmes monoparentales ayant un ou deux enfants travaillent à temps plein et près de 23 % travaillent à temps partiel. Du côté des dépenses, les trois groupes consacrent en moyenne plus de 30 % de leurs dépenses courantes totales pour se loger. Enfin, l'âge moyen des femmes de nos trois groupes est sensiblement le même.

Notons que les données descriptives proviennent du fichier à grande diffusion de l'EDM tandis que nous avons utilisé les données détaillées pour les régressions.

Tableau 4.2
Moyennes et écart-types de quelques variables, 1997-2000

	Femmes seules	Femmes monoparentales avec un enfant	Femmes monoparentales avec deux enfants
Revenu de travail	24808 (22226)	16587 (18416)	16333 (20494)
Revenu de transferts gouvernementaux	1997 (3792)	5709 (5305)	7987 (6973)
Nombre de semaines travaillées	32,0	23,8	21,8
□ temps plein	(23,0)	(23,8)	(24,0)
proportion travaillant □ temps plein	73,4	53,7	50,1
Nombre de semaines travaillées	5,4	6,4	6,9
□ temps partiel	(13,8)	(15,1)	(15,5)
proportion travaillant □ temps partiel	19,1	22,8	23,5
Proportion de femmes dont le travail est la source majeure de revenu	57,6 (49,4)	45,1 (49,8)	38,5 (48,7)
Proportion de femmes dont les transferts gouvernementaux sont la source majeure de revenu	12,6 (33,2)	27,2 (44,5)	29,2 (45,5)
Logement (montant d'pens)	6958 (4336) [0,33]	7585 (4752) [0,31]	8357 (4978) [0,31]
Frais de garde (montant d'pens)	s/o	612 (1221) [0,03]	811 (1824) [0,03]
Alimentation (montant d'pens)	2919 (1735) [0,014]	4080 (2114) [0,17]	4982 (2126) [0,18]
Habillement (montant d'pens)	1405 (1557) [0,07]	1546 (1464) [0,06]	1846 (1737) [0,07]
Transport (montant d'pens)	3045 (4188) [0,14]	3018 (4251) [0,12]	3032 (4555) [0,11]
Loisirs (montant d'pens)	1478 (1529) [0,07]	1873 (2421) [0,08]	2200 (2258) [0,08]
Soins de sant (montant d'pens)	559 (813) [0,03]	544 (838) [0,02]	568 (775) [0,02]
□ ducation (montant d'pens pour le mat'riel et les frais scolaires)	1262 (1911) [0,06]	1063 (2031) [0,04]	618 (1077) [0,02]
D'penses courantes totales	21112 (11832)	24438,02 (14721)	26986 (14400)
âge de la femme	39,6 (9,9)	37,3 (8,2)	36,0 (6,6)
âge du plus jeune enfant	s/o	9,6 (5,3)	7,6 (4,5)

Notes: Tous les montants sont en \$1998.

(): écart-type ; [] : part des dépenses courantes allouée □ ce poste

Source: Fichier de microdonnées □ grande diffusion, EDM

CHAPITRE V

RÉSULTATS

Nos résultats de l'impact de la PNE sur les femmes monoparentales des provinces intégrationnistes sont présentés en trois parties: la première concerne les revenus de ces femmes, la seconde a trait aux variations de leurs dépenses de consommation et la dernière analyse l'impact global.

5.1 L'impact de la PNE sur les revenus de femmes monoparentales

De façon globale, quelques variables ont donné des résultats significatifs. Ces résultats sont obtenus lorsqu'on compare des femmes monoparentales à des personnes seules.

5.1.1 Femmes monoparentales avec un groupe-contrôle constitué de femmes seules

En ce qui concerne la rémunération, les principaux impacts de la PNE sont l'augmentation de la proportion de femmes travaillant à temps plein et l'augmentation de femmes ayant des revenus de travail comme source principale de revenu. Ainsi, 15,4 points de pourcentage de l'augmentation du nombre des Fem1-2 travaillant à temps plein (*voir* Tableau 5.1) est l'effet estimé de l'introduction de la PNE. La PNE est également responsable de 19,5 points de pourcentage de l'augmentation des Fem1(24-46) ayant un revenu de travail comme source principale de revenu (*voir* Tableau 5.2).

Tableau 5.1

Impact sur les revenus des femmes monoparentales ayant un ou deux enfants

Variables	Femmes de moins de 56 ans		Femmes âgées de 24 à 46 ans	
	Incluant le Québec	Excluant le Québec	Incluant le Québec	Excluant le Québec
<i>Nombre d'observations</i>	5547	4625	3851	3628
Revenu provenant de la rémunération (travail)	2651,63 (3 287,14)	-388,02 (3 658,07)	3145,08 (3 835,03)	1314,70 (4 361,34)
R ²	0,2512	0,2445	0,2814	0,2704
Revenu provenant de transferts gouvernementaux	-785,85 (789,60)	-391,74 (896,00)	-1671,54 (900,49)*	-1158,48 (994,82)
R ²	0,2629	0,2531	0,3084	0,2893
Nombre de semaines travaillées □ temps plein	4,44 (3,59)	3,45 (4,08)	3,09 (4,19)	3,55 (4,73)
R ²	0,1788	0,1774	0,1928	0,1864
Nombre de semaines travaillées □ temps partiel	-1,77 (2,39)	-1,51 (2,71)	-1,20 (2,72)	-0,57 (1,29)
R ²	0,0109	0,0179	0,0155	0,0263
Variable dichotomique travail □ temps plein	0,154 (0,076)**	0,139 (0,087)	0,117 (0,089)	0,111 (0,099)
R ²	0,1497	0,1491	0,1676	0,1632
Variable dichotomique travail □ temps partiel	-0,069 (0,065)	-0,046 (0,073)	-0,099 (0,079)	-0,079 (0,082)
R ²	0,0183	0,0246	0,0188	0,0268
Variable dichotomique Source majeure: revenu de travail	0,096 (0,075)	0,049 (0,084)	0,151 (0,088)*	0,113 (0,097)
R ²	0,1607	0,1635	0,1828	0,1758
Variable dichotomique Source majeure: revenu de transferts	-0,049 (0,069)	-0,054 (0,079)	-0,089 (0,080)	-0,087 (0,090)
R ²	0,2424	0,2385	0,2516	0,2399

Notes: Tous les montants sont en \$1998. Un et deux astérisques indiquent un niveau de signification respectif de 10 et 5 %. Toutes les variables dépendantes ont les mêmes variables de contrôle que celles au chapitre trois.

Tableau 5.2

Impact sur les revenus des femmes monoparentales ayant un enfant

Variables	Femmes de moins de 56 ans		Femmes âgées de 24 à 46 ans	
	Incluant le Québec	Excluant le Québec	Incluant le Québec	Excluant le Québec
<i>Nombre d'observations</i>	4378	3628	2887	2433
Revenu provenant de la rémunération (travail)	1363,52 (3 674,62)	-2888,46 (4 187,92)	1951,53 (4 186,19)	-914,07 (4 940,11)
R ²	0,2379	0,2302	0,2767	0,2649
Revenu provenant de transferts gouvernementaux	-664,96 (880,51)	-143,32 (979,27)	-1889,12 (999,72)*	-1005,01 (1 076,94)
R ²	0,2463	0,2473	0,3094	0,3016
Nombre de semaines travaillées □ temps plein	4,15 (4,17)	1,55 (4,72)	4,04 (4,87)	2,84 (5,50)
R ²	0,1576	0,1607	0,1724	0,1733
Nombre de semaines travaillées □ temps partiel	-1,81 (2,75)	-0,15 (3,24)	-1,79 (3,16)	-1,09 (3,37)
R ²	0,0092	0,0163	0,014	0,0244
Variable dichotomique travail □ temps plein	0,161 (0,09)*	0,107 (0,10)	0,146 (0,11)	0,104 (0,12)
R ²	0,1387	0,1452	0,1577	0,1614
Variable dichotomique travail □ temps partiel	-0,052 (0,08)	0,001 (0,09)	-0,081 (0,09)	-0,045 (0,10)
R ²	0,0212	0,0274	0,0228	0,0312
Variable dichotomique Source majeure: revenu de travail	0,096 (0,09)	0,020 (0,10)	0,195 (0,10)*	0,119 (0,11)
R ²	0,1473	0,1551	0,1643	0,1639
Variable dichotomique Source majeure: revenu de transferts	-0,056 (0,08)	-0,043 (0,09)	-0,130 (0,10)	-0,112 (0,11)
R ²	0,2193	0,2207	0,229	0,2248

Notes: Tous les montants sont en \$1998. Un et deux astérisques indiquent un niveau de signification respectif de 10 et 5 %. Toutes les variables dépendantes ont les mêmes variables de contrôle numérotées au chapitre trois.

Comme pour notre recherche, les résultats de Milligan et Stabile sur l'augmentation des revenus provenant de la rémunération ne sont pas significatifs. Il est important de noter que, lors de ce type d'enquêtes, les réponses concernant les revenus sont rapportés moins justes ou véridiques. Le fait de travailler au noir ou encore certaines réticences culturelles peuvent en être la raison.

Concernant les revenus provenant des transferts gouvernementaux, un seul coefficient atteint un niveau de confiance de plus de 94 % ($p=0,059$ et $R^2= 0,3094$). C'est celui des Fem1(24-46) pour lesquelles le groupe-contrôle inclut les données du Québec. Dans notre étude, nous n'avions pas accès au revenu d'aide sociale. Cette variable mesure donc notamment la variation des revenus provenant de l'aide sociale, des allocations pour enfants et des programmes d'aide pour travailleurs à faible revenu. La réforme de la PNE pour les provinces «intégrationnistes» ne modifie pas théoriquement la valeur de cette variable. Si des femmes recevant en moyenne plus de 1 000 \$ par année d'aide sociale¹² ont commencé à travailler, il y aura une baisse des paiements de transferts. Par contre, les femmes qui ne percevaient qu'un faible montant de prestation d'aide sociale et qui décident d'augmenter leurs heures de travail ne subiront pas de baisse de paiements de transferts dans le cas où leur revenu n'excède pas 16 000 \$ en Nouvelle-Écosse, 20 000 \$ en Ontario et 20 921 \$ pour les trois autres provinces intégrationnistes. Il arrive souvent que des parents travaillent et reçoivent une portion de la prestation d'aide sociale leur permettant d'avoir accès à des services médicaux gratuits.

Selon notre étude, pour l'échantillon Fem1(24-46), la baisse des paiements de transferts due à la PNE est en moyenne de 1 889 \$. Cette baisse peut avoir trois raisons : 1° la hausse du nombre d'heures de travail ou l'entrée sur le marché du travail de femmes qui recevaient en moyenne plus de 1 000 \$ par année d'aide sociale 2° un salaire au-delà des seuils de réduction des programmes et 3° l'augmentation des paiements de transferts des provinces non-intégrationnistes. Cette dernière option nous semble irréaliste compte tenu des réformes faites dans trois de ces provinces (le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique).

¹² C'est le montant estimé par Milligan et Stabile sur la prestation du SPNE reçue par ce groupe.

Selon nous, l'impact provient des deux premières causes. En 1997, les prestations annuelles d'aide sociale, selon Milligan et Stabile, se situaient pour ce type de famille entre 9 500 \$ et 12 000 \$.

Milligan et Stabile font également ressortir que le SPNE a fait baisser de 3,4 points de pourcentage le nombre de femmes recevant de l'aide sociale. Ce résultat est-il dû principalement à des femmes qui travaillaient à mi-temps et qui recevaient une prestation d'assistance sociale partielle? Plusieurs de ces femmes, avec l'introduction de la PNE, n'ont plus reçu de prestations d'aide sociale. Nos résultats, qui sont non significatifs concernant le travail à temps partiel, ne peuvent cependant répondre à cette question. Il ressort que, tout comme l'écrivaient Milligan et Stabile, la PNE a eu un impact sur les femmes qui avaient accès plus facilement au marché du travail et dont certaines sont devenues travailleuses à temps plein.

Bien que les autres résultats ne soient pas significatifs, certaines tendances méritent d'être soulignées. Généralement, les résultats, en terme de niveau de signification, sont meilleurs lorsqu'il s'agit de femmes monoparentales ayant un ou deux enfants plutôt qu'un seul enfant. Le nombre d'observations plus élevé pour l'échantillon Fem1-2 peut être un facteur expliquant ce fait. Également, nous remarquons que les résultats sont plus significatifs pour les femmes de 24-46 ans (en comparaison du groupe âgé de moins de 56 ans) en ce qui concerne la variable dichotomique *source majeure de revenu: revenu de travail* et les revenus provenant de transferts gouvernementaux mais non en ce qui a trait aux deux variables analysant le travail à temps plein. Pour des femmes dont leurs enfants sont plus vieux, il peut être plus aisé, financièrement et logistiquement, de retourner sur le marché du travail. Par conséquent, elles se retrouvent en plus grand nombre entre 46 et 55 ans. La variable de contrôle sur l'âge des enfants confirme cette tendance. D'autre part, le groupe formé des femmes âgées entre 16 et 55 ans est plus hétérogène et possiblement moins scolarisé. Cette situation peut produire, pour les variables associées aux revenus de travail, des coefficients plus faibles et ayant des écart-types plus élevés. Concernant les paiements de transferts, il est raisonnable de croire que les femmes âgées de 24 à 46 ans ont des enfants plus jeunes et par

conséquent leurs différentes allocations familiales baissent davantage lors d'un retour au travail.

En ce qui a trait à l'impact de l'inclusion des ménages du Québec dans l'échantillon, une tendance se dessine. L'inclusion du Québec hausse le niveau de confiance du coefficient, et dans quelques cas, il est significatif. De plus, la valeur absolue des coefficients est généralement plus élevée. Comment l'expliquer ? Plusieurs faits peuvent contribuer à ce phénomène. Sur le plan statistique, une augmentation du nombre d'observations peut améliorer la qualité des résultats. De plus, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont, comme le Québec, soit réduit les allocations familiales et/ou implanté une réforme qui diminuait les prestations d'aide sociale. Par contre, seul le Québec a instauré un programme de service de garde à tarif réduit. Nous pouvons donc raisonnablement estimer que l'impact des réformes de ces trois provinces non-intégrationnistes sur les femmes monoparentales vont dans une même direction avec un effet prononcé pour le Québec. Le Québec peut alors contrebalancer les valeurs des deux provinces, le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve, qui n'ont fait aucune réforme. En intégrant les observations du Québec, il est possible de rendre la distribution des données du groupe non-intégrationniste plus concentrée. Il est intéressant de noter que les résultats de Milligan et Stabile atteignent souvent des niveaux de confiance plus élevés lorsqu'ils intègrent les données du Québec.

Certaines variables de contrôle méritent notre attention. Le taux d'emploi, l'âge de la femme et le fait de vivre dans une zone urbaine sont, sans surprise, à peu près tout le temps significatifs. Le taux d'emploi, l'âge de la femme et le fait de vivre dans une ville de plus de 100 000 habitants varient positivement avec les revenus de travail et les semaines travaillées. Enfin, deux variables sont corrélées négativement avec les revenus de travail et le nombre de semaines travaillées mais positivement avec les paiements de transferts. Il s'agit du fait d'être locataire et de devoir déboursier plus de 30 % des dépenses courantes pour se loger. Souvent, ces deux variables obtiennent des coefficients et des valeurs critiques très élevées (au-delà d'un $t = -9$). La variable associée à une dépense élevée pour se loger identifie l'effet probable de *pauvreté accentuée*. Il est donc possible que ces femmes ont moins de revenu de travail et

de semaines travaillées du fait qu'elles sont prises dans le cercle vicieux de la pauvreté. Elles sont souvent peu scolarisées et ont des problèmes financiers (une trop grande part de leur revenu allant aux dépenses de logement) qui peuvent déstabiliser leur vie quotidienne et par conséquent entraver leur insertion sur le marché du travail.

5.1.2 Femmes monoparentales avec un groupe-contrôle constitué de femmes monoparentales

Nous avons évalué l'impact de la PNE sur les femmes monoparentales ayant deux enfants, pour lesquelles le groupe-contrôle est constitué de femmes monoparentales ayant un enfant (*voir* Tableau 5.3). L'effet est différent et aucun résultat n'est significatif. Fait intéressant, la valeur «t» est plus élevée et les coefficients sont généralement plus élevés si on exclut les observations du Québec!

Selon nous, trois principaux éléments expliquent ces résultats. Premièrement, le nombre d'observations est plus petit. Hormis les revenus de travail, la valeur «t» est généralement plus faible pour le groupe ayant deux enfants. Deuxièmement, le groupe-contrôle a plus de ressemblance avec le groupe-traitement. Par exemple, le groupe-contrôle a aussi accès à un traitement (la PNE). La mesure évaluée est donc uniquement le fait d'avoir un deuxième enfant. L'impact de la PNE sur le travail peut, dans ces conditions, être plus mitigé. Le nombre d'enfants joue un rôle. Mais nous croyons que d'autres éléments sont plus importants, telles les variables de contrôle décrites ci-haut.

Concernant l'effet *Québec*, il peut être le résultat des services de garde à tarif réduit. Faire garder deux enfants dans les autres provinces pouvait coûter 44 \$/ jour comparativement à 10 \$/ jour au Québec. Par ailleurs, la plupart des provinces ont mis sur pied, comme le Québec, des programmes de subvention aux frais de garde pour les travailleurs à faible revenu. Ces programmes diminuent, en réalité, les montants énumérés plus haut. Si plus de

mères de deux enfants sont retournées travailler (ou ont augmenté leurs heures de travail) au Québec qu'ailleurs au Canada, cette tendance fait diminuer l'effet propre de la PNE lorsqu'on inclut les données québécoises et elle augmente les coefficients lorsqu'on exclut les données québécoises. Enfin, il peut également s'agir de préférence distincte entre les femmes monoparentales du Québec et celles des autres provinces. Il demeure que tous ces résultats sont non significatifs.

Tableau 5.3

Impact sur les revenus des femmes monoparentales ayant deux enfants

Variables	Femmes de moins de 56 ans		Femmes âgées de 24 à 46 ans	
	Incluant le Québec	Excluant le Québec	Incluant le Québec	Excluant le Québec
<i>Nombre d'observations</i>	2732	2315	2119	1797
Revenu provenant de la rémunération (travail)	4490,33 (4 082,96)	7375,25 (4 719,55)	3907,42 (4374,133)	6645,07 (5 234,87)
R ²	0,2841	0,2751	0,2835	0,2701
Revenu provenant de transferts gouvernementaux	-254,58 (1 389,55)	-673,64 (1 559,30)	413,36 (1 557,67)	-491,21 (1 692,84)
R ²	0,2272	0,2172	0,2313	0,2278
Nombre de semaines de travail à temps plein	0,83 (5,04)	4,90 (5,58)	-0,57 (3,14)	1,79 (6,20)
R ²	0,2155	0,204	0,1998	0,1794
Nombre de semaines de travail à temps partiel	0,70 (3,82)	-3,18 (4,19)	2,14 (4,14)	-1,28 (4,35)
R ²	0,0191	0,0273	0,023	0,031
Variable dichotomique travail à temps plein	-0,028 (0,111)	0,079 (0,125)	-0,072 (0,124)	0,021 (0,138)
R ²	0,1692	0,1567	0,1586	0,1427
Variable dichotomique travail à temps partiel	-0,045 (0,097)	-0,126 (0,106)	-0,048 (0,110)	-0,101 (0,118)
R ²	0,0228	0,0292	0,0254	0,0297
Variable dichotomique Source majeure: revenu de travail	-0,009 (0,10)	0,083 (0,11)	-0,098 (0,11)	-0,005 (0,13)
R ²	0,2146	0,2151	0,2128	0,2118
Variable dichotomique Source majeure: revenu de transferts	0,022 (0,10)	-0,051 (0,11)	0,079 (0,11)	0,030 (0,12)
R ²	0,2851	0,2779	0,2671	0,2606

Notes: Tous les montants sont en \$1998. Un et deux astérisques indiquent un niveau de signification respectif de 10 et 5 %. Toutes les variables dépendantes ont les mêmes variables de contrôle numérotées au chapitre trois.

5.2 L'impact de la PNE sur les dépenses de consommation

Nous avons évalué l'impact de la PNE sur différentes dépenses et échantillons. Comme nous le verrons ci-dessous, il en ressort que les résultats significatifs ne sont obtenus que pour les femmes monoparentales ayant deux enfants, avec un groupe-contrôle constitué de femmes monoparentales ayant un enfant.

Les résultats pour les femmes monoparentales avec un groupe-contrôle constitué de femmes seules sont invraisemblables: baisse des dépenses d'alimentation, de transport, de logement, etc. La raison première de ces résultats est, selon nous, la trop grande différence existant entre le groupe-contrôle et celui traité. Leur préférence respective dans le domaine des dépenses de consommation est probablement très différente. Comme le faisait remarquer Browning et Ejrnaes (2002), l'arrivée d'un enfant modifie les habitudes de consommation. C'est la raison pour laquelle nous ne présentons que les résultats pour l'échantillon Fem2.

5.2.1 Vue d'ensemble sur les résultats pour les femmes monoparentales ayant deux enfants

De façon générale, ce groupe réagit comme prévu: augmentation des dépenses, notamment les frais de garde et les dépenses en alimentation, en vêtements et transport. Nous remarquons également des différences notables entre les femmes âgées de moins de 56 ans et celles âgées de 24 à 46 ans ainsi qu'entre les résultats où le Québec est inclu ou exclu (*voir* Tableau 5.4). Du côté des coefficients significatifs, les femmes de moins de 56 ans avec le groupe-contrôle excluant les données du Québec conduisent à des résultats plus significatifs. Comment expliquer ces résultats ?

Quelques raisons nous semblent importantes. En premier lieu, il peut exister une plus grande homogénéité dans les habitudes de consommation des femmes monoparentales des provinces si on exclut les données du Québec. Ces préférences peuvent faire ressortir plus facilement l'influence de la PNE (augmentation des coefficients en regard des écart-types qui varient beaucoup moins). De plus, l'impact des frais de garde réduits au Québec permet aux familles d'augmenter leur niveau de dépenses pour les autres postes budgétaires. En incluant les données du Québec, l'effet de la PNE risque d'être plus diffus pour les dépenses de consommation.

Le nombre d'observations joue certainement un rôle non-négligeable dans l'obtention de résultats plus significatifs pour les femmes de moins de 56 ans. Le groupe-contrôle pour les femmes âgées de 24 à 46 ans qui exclut les données du Québec ne comporte que 92 observations. Ceci peut contribuer à diminuer le niveau de confiance des coefficients. Seules deux variables ne suivent pas cette logique, celles concernant les biens durables et celles sur le matériel de loisirs. Ces dépenses sont peut-être plus élevées avec des enfants plus jeunes. Il demeure cependant que ces données vont dans le même sens que les autres groupes où il y a plus d'observations.

5.2.2 Particularités des dépenses des femmes monoparentales ayant deux enfants

Quelques précisions s'imposent avant l'analyse des données. L'EDM est une enquête transversale. Les résultats représentent donc l'effet moyen de la PNE sur une dépense précise pour toutes les femmes monoparentales et non seulement pour celles dont le revenu de travail a augmenté. Il faut donc interpréter ces valeurs de façon relative. De plus, nous pouvons supposer que certaines données reliées aux dépenses sont plus précises que d'autres. Souvent, les répondants de ces enquêtes auront une plus grande facilité à donner des valeurs précises pour des dépenses fixes telles que le loyer ou les coûts d'assurance auto. À l'opposé, les dépenses occasionnelles ou variables, comme les achats de vêtements et de matériels de loisirs, ont une plus grande probabilité d'être imprécises. Les coûts de l'alimentation seront,

Tableau 5.4

Impact sur les dépenses de consommation de femmes monoparentales ayant deux enfants

Variables	Femmes de moins de 56 ans		Femmes âgées de 24 à 46 ans	
	Incluant le Québec	Excluant le Québec	Incluant le Québec	Excluant le Québec
Nombre d'observations	2732	2315	2119	1797
Frais de garde (DD)	93,69 (259,65)	33,42 (295,65)	87,12 (306,30)	74,55 (344,99)
R ²	0,0816	0,0926	0,0852	0,0989
Variable dichotomique: frais de garde (DD)	-0,033 (0,094)	-0,040 (0,100)	-0,037 (0,098)	-0,025 (0,106)
R ²	0,1100	0,0712	0,0946	0,0661
Frais de garde (DDD)	-99,57 (354,61)	43,48 (423,86)	-161,19 (373,13)	-13,61 (456,41)
R ²	0,077	0,0755	0,0729	0,07
Total des frais d'alimentation	203,49 (469,82)	1104,77 (540,55)**	314,58 (467,60)	569,51 (498,76)
R ²	0,2436	0,2313	0,2283	0,2173
Aliments achetés en magasin	-160,46 (360,73)	358,02 (405,56)	-17,53 (383,61)	65,28 (425,78)
R ²	0,2263	0,2002	0,2196	0,1987
Vêtements	338,30 (392,95)	711,70 (425,32)*	489,93 (415,17)	704,77 (459,35)
R ²	0,1224	0,114	0,0964	0,0936
Résidence principale (logement)	1289,34 (943,47)	1241,83 (1 231,30)	1606,20 (993,59)	1771,63 (1 325,59)
R ²	0,2003	0,2069	0,2023	0,19
Total des frais de transport	1217,16 (1 103,90)	1378,08 (1 468,03)	924,14 (1 015,92)	1456,41 (1 412,38)
R ²	0,1343	0,1217	0,1033	0,0947
Frais de transport public	85,66 (211,27)	137,46 (259,50)	-167,64 (195,48)	-272,26 (202,12)
R ²	0,0966	0,0822	0,0759	0,0561
Soins de santé	126,82 (212,90)	46,85 (222,75)	39,91 (216,66)	-0,70 (251,18)
R ²	0,0867	0,0878	0,0786	0,0754

Notes: Tous les montants sont en \$1998. Un et deux astérisques indiquent un niveau de signification respectif de 10 et 5 %. Toutes les variables dépendantes ont les mêmes variables de contrôle. Nous avons retranché la variable de contrôle sur le coût excessif du logement. Quelques variables, dont les frais de garde, comportent un nombre inférieur d'observations.

Suite page suivante

Tableau 5.4 (suite)

Impact sur les dépenses de consommation de femmes monoparentales ayant deux enfants

Variables	Femmes de moins de 56 ans		Femmes âgées de 24 à 46 ans	
	Incluant le Québec	Excluant le Québec	Incluant le Québec	Excluant le Québec
Prime assurance maladie	-111,49 (215,36)	103,35 (216,79)	29,80 (204,07)	7,03 (239,16)
R ²	0,0754	0,0676	0,0752	0,0926
Total des frais de loisirs	651,77 (478,44)	1151,45 (491,23)**	827,92 (527,30)	1154,01 (554,77)**
R ²	0,1477	0,1424	0,1335	0,1294
Matériel de loisirs	214,40 (234,62)	365,58 (235,30)	387,54 (231,7164)*	412,56 (237,4856)*
R ²	0,0984	0,0981	0,092	0,0877
Services de loisirs	158,88 (175,38)	428,88 (184,66)**	209,23 (177,44)	357,71 (201,15)*
R ²	0,1377	0,1325	0,1182	0,1204
C%blodistribution	68,90 (37,49)*	87,52 (41,64)**	88,55 (41,21)**	101,60 (45,97)**
R ²	0,0629	0,057	0,0708	0,0558
Matériel de lecture	39,14 (59,84)	128,25 (64,22)**	73,94 (55,51)	79,91 (59,77)
R ²	0,1075	0,1107	0,0832	0,0914
Éducation (fournitures et cours)	-822,88 (579,66)	-1171,74 (743,91)	-178,10 (413,54)	-598,25 (600,06)
R ²	0,1373	0,1601	0,0645	0,0815
Biens durables	1429,86 (1174,05)	2238,42 (1450,96)	1924,82 (1118,87)*	2952,01 (1496,36)**
R ²	0,1079	0,0957	0,0875	0,0828
Total des dépenses courantes	3434,84 (3031,22)	7041,06 (3541,81)**	4082,49 (2966,13)	6847,78 (3747,32)*
R ²	0,2881	0,2819	0,248	0,237
Flux monétaire	-2026,90 (2164,70)	-2437,03 (3042,37)	-530,66 (2278,42)	-1878,85 (3595,57)
R ²	0,0099	0,011	0,0124	0,0155

Notes: Tous les montants sont en \$1998. Un et deux astérisques indiquent un niveau de signification respectif de 10 et 5 %. Toutes les variables d'pendantes ont les mêmes variables de contrTMle. Nous avons retranché la variable de contrTMle sur le coût excessif du logement. Quelques variables, dont les frais de garde, comportent un nombre inférieur d'observations.

quant à eux, plus ou moins précis selon les habitudes du ménage (achats dans un ou plusieurs magasins ou restaurants).

Les coefficients significatifs se retrouvent dans les postes budgétaires suivants :

l'alimentation, les loisirs, la lecture, l'achat de biens durables¹³, les dépenses courantes totales et dans une moindre mesure les vêtements. L'alimentation augmente de 1 100 \$ pour les femmes de moins de 56 ans si on exclut les données du Québec. C'est un peu moins du quart des dépenses globales moyennes en alimentation pour les femmes ayant deux enfants. Ce montant relativement élevé reflète en bonne partie les changements d'habitude (achat d'aliments préparés ou consommés au restaurant) lorsque les gens travaillent et manquent de temps. Plus de 60 % du changement provient de l'augmentation d'aliments achetés au restaurant. La valeur t pour les coefficients des autres groupes de femmes est beaucoup plus petite.

Quant aux loisirs, le phénomène semble plus généralisé et touche les quatre groupes. Cette augmentation est importante : plus de 1 000 \$ (pour les données où le Québec est exclu) sur un budget moyen de 2 200\$ (voir Tableau 4.2). Nous avons analysé un peu plus ce poste fourre-tout pour mieux comprendre le phénomène. Unaniment, les frais de câblodistribution ont augmenté significativement pour tous. Surnommée quelquefois *la gardienne d'enfants*, la télévision canalise l'attention des enfants et, dans le cas d'enfants d'âge scolaire, peut parfois occuper les enfants en attendant le retour de la mère, et ce sans avoir à payer des frais de garde. Cette faible augmentation de dépenses peut refléter autant l'accès à la câblodistribution que l'augmentation des canaux disponibles. Cette dépense fait partie de l'ensemble des services de loisirs où on inclut entre autres les dépenses de spectacles, de cinéma, de jeux électroniques. Bien que les montants pour les services de loisirs soient plus élevés (428 \$ et 357 \$) pour les groupes où les données du Québec sont exclues, les coefficients des quatre groupes représentent une proportion similaire de l'augmentation des dépenses courantes totales. Le dernier point intéressant à noter au chapitre

¹³ Le terme biens durable fait référence aux biens semi-durables ou durables et exclut la résidence. Nous procédons de cette façon car peu de familles monoparentales sont propriétaires.

des loisirs est l'augmentation significative (387 \$* et 412 \$*) du matériel de loisirs pour les femmes monoparentales âgées de 24 à 46 ans. Ce poste regroupe plusieurs biens durables.

Ces mêmes groupes de femmes, âgées de 24 à 46 ans, obtiennent des coefficients significatifs (1 924 \$ *et 2 952 \$**) pour la variable *biens durables* qui regroupe l'achat ou la location d'un véhicule, l'achat de mobilier, de vêtements et de matériel de loisirs. Dans le cas du groupe où on exclut les données du Québec, ce montant représente 43 % de l'augmentation des dépenses courantes totales. Il semble que l'âge des parents et, probablement des enfants, a un effet sur l'achat de biens durables. Comme le soulignaient Browning et Ejrnaes (2002), les familles atteignent souvent un *pic* de leur consommation à la fin de la trentaine ou au début de la quarantaine. Ils achètent notamment des biens durables lorsque leur revenu leur permet et qu'ils ne possèdent pas ces biens. L'augmentation de la productivité ménagère peut être une autre raison des montants significatifs obtenus pour l'achat de biens durables. Une mère qui travaille a moins de temps disponible pour effectuer toutes les tâches domestiques. Ainsi, le fait d'avoir un véhicule ou un type de biens peut lui faciliter les travaux domestiques.

Souvent, un meilleur revenu de travail améliore l'accès au crédit à taux plus abordable et diminue ainsi les contraintes de liquidités. La forte proportion d'achat de biens durables et, fort probablement son corollaire, un flux monétaire négatif pour les quatre groupes analysés, tend à démontrer ces liens. Cette relation rend plus cohérent le fait que le total des dépenses courantes dépassent l'augmentation des revenus. Ces familles, pour la plupart à faible revenu, ont probablement dû restreindre leur consommation de biens durables pendant un certain temps et se rattrapent.

Enfin, les dépenses en matériel de lecture ont augmenté de 128 \$ pour les femmes de moins de 56 ans (excluant les données du Québec). Ce poste regroupe les journaux, les revues, les périodiques et les livres mais aucun matériel scolaire. Il peut s'agir de lecture pour la mère et/ou les enfants.

Nous avons déterminé pour quels postes l'augmentation de dépenses est supérieure à leur poids dans le budget (tel que relaté au chapitre sur les données). Seuls les vêtements, les loisirs et le transport font partie de ce lot. Ainsi, pour les femmes de moins de 56 ans dont on exclut les données du Québec, les vêtements accaparent 10,1 % de l'augmentation des dépenses, les loisirs 16,4 % et le transport 19,5 %. Dans le budget moyen d'une femme avec deux enfants, la pondération de ces postes était respectivement de 7,8 et 11 %. L'achat de biens durables et de services semblent des besoins prioritaires pour ces familles ayant augmenté leur revenu. De plus, comme l'a démontré Cogan (1981), le fait de travailler augmente les dépenses de transport. Plus de 90 % de l'augmentation des dépenses de transports est allouée au transport privé. Dans le cas des mères âgées de 24 à 46 ans, un bon nombre ont délaissé le transport public. Il y a peut-être un problème accru de conciliation travail-famille lorsque les enfants sont plus jeunes et le besoin d'augmenter la productivité domestique.

Sans présenter des coefficients significatifs, certains postes méritent une brève analyse. Pour mieux comprendre les tendances concernant les frais de garde, nous avons évalué ce poste différemment. Nous avons effectué une régression standard et avons également fait une différence-en-différences qui ne compare pas les femmes ayant deux enfants avec celles ayant un enfant. Enfin, une variable dichotomique (en DD) indiquant s'il y a eu une augmentation du nombre de femmes payant des frais de garde complète le tableau. Il en ressort que les trois mesures ont des coefficients sensiblement peu significatifs. Il faut souligner que, concernant les services de garde, plusieurs provinces offrent des programmes particuliers qui peuvent avoir une influence sur les prix. De plus, les coefficients représentent une moyenne pour le groupe, autant pour celles qui paient des frais de garde que pour celles qui n'en paient pas. La DDD laisse entrevoir que la PNE a eu plus d'effet pour les femmes ayant un enfant que celles ayant deux enfants. En ce qui a trait à la DD, elle tend à démontrer que l'effet est faible pour les femmes ayant deux enfants. La différence générée par l'inclusion ou non des données du Québec est reliée au faible coût des frais de garde au Québec. En incluant les données du Québec, on diminue la moyenne de coût de frais de garde et fait ainsi apparaître un plus grand impact de la PNE sur les dépenses de frais de garde. La

variable dichotomique ne démontre aucun véritable changement sur le nombre de femmes ayant des frais de garde.

En ce qui a trait au coût de la résidence principale, l'augmentation prononcée des dépenses peut provenir principalement de deux sources : un déménagement, pour un logement plus grand par exemple, et pour celles qui ont des subventions aux logements, une diminution de la subvention. Du côté des frais de santé, nous avons voulu évaluer l'impact sur des frais habituellement payés par le gouvernement lorsque les personnes reçoivent de l'aide sociale. Cependant, la santé est de juridiction provinciale. Il existe des programmes couvrant les médicaments, les soins dentaires et visuels. Plusieurs de ces programmes ont subi des modifications au cours des années étudiées. Malheureusement, il est impossible d'interpréter adéquatement les résultats obtenus. L'existence de programmes de soutien différents d'une province à l'autre pour le logement, les frais de garde et les soins de santé fait qu'il est difficile de faire ressortir l'effet propre de la PNE dans ces domaines.

Pour d'autres postes de dépenses, notamment les jeux de hasard, le tabac et l'alcool, la variation des montants est négligeable. Les résultats d'un autre poste nous ont initialement surpris : il s'agit des dépenses en éducation. Premièrement, tous les coefficients sont négatifs (de -178 \$ à -1 171\$). La baisse plus marquée des dépenses pour le groupe des femmes ayant moins de 56 ans est probablement le fait des femmes plus jeunes de ce groupe (celles qui sont âgées de 16 à 23 ans) qui ont vieilli et quitté l'école. Il demeure que les femmes âgées de 24 à 46 ans présentent elles aussi des coefficients négatifs. Serait-ce que des mères ayant un enfant ont augmenté substantiellement ce type de frais par rapport à celles qui ont deux enfants ou encore que les écoles, comme au Québec, ont limité les frais demandés aux parents? Nous n'avons pas de réponses précises à cette question.

Il est intéressant également d'analyser plus globalement ces résultats. Tout comme dans l'analyse de Cogan (1981), une augmentation du revenu de travail pour les femmes monoparentales a mené à une augmentation des dépenses d'alimentation et de vêtement.

Dans notre analyse, il y a aussi eu augmentation des frais de transport mais le coefficient n'est pas significatif. Notre analyse porte sur des femmes monoparentales qui paient déjà des frais de transport alors que l'échantillon de Cogan était constitué de femmes mariées qui, dans les années 1970, avaient une plus grande probabilité d'acheter une seconde voiture en retournant sur le marché du travail. En ce qui a trait aux frais de garde, notre échantillon transversal dilue ce type d'information et les programmes provinciaux relatifs aux frais de garde font qu'il est difficile d'avoir des résultats significatifs.

Si nous analysons nos résultats sous l'angle des biens durables et non-durables comme l'ont fait Browning et Crossley (2004), il apparaît que la PNE a eu un impact sur les femmes monoparentales (ayant deux enfants) qui avaient, avant la PNE, des revenus leur permettant de subvenir essentiellement à leurs dépenses courantes. Il ressort également que ces familles n'avaient pas réduits leurs dépenses courantes de façon importante. Leur augmentation de revenu a donc particulièrement servi pour des dépenses de biens durables. La PNE n'a donc pas eu d'effets positifs marqués chez les familles monoparentales les plus pauvres, celles qui avaient diminué leurs dépenses courantes, comme par exemple, les aliments achetés en magasin.

5.3 Effet global de la PNE

La Prestation nationale pour enfants (PNE), un programme de soutien de revenu planifié dans l'optique d'une prestation pour les travailleurs à faible revenu, a eu un impact sur la marge intensive de l'offre de travail de certaines femmes monoparentales et un effet incertain sur la marge extensive des femmes qui doivent payer des frais de garde pour leur enfant. Plusieurs femmes qui, à la suite de l'introduction de la PNE, ne recevaient plus d'aide sociale et n'avaient probablement plus accès à certains soins gratuits ou qui avaient des enfants plus âgés, ont augmenté leur revenu de travail. Nos résultats, autant ceux reliés au revenu que ceux sur la consommation, démontrent que la PNE a eu plus d'effet sur les femmes qui ne vivaient pas des contraintes financières énormes les obligeant à diminuer fortement, par

exemple, les dépenses en alimentation. La PNE a été le déclencheur pour une amélioration des conditions de vie des familles monoparentales qui ont augmenté leur revenu de travail. La hausse des revenus a servi à assumer, outre les frais reliés au travail, une augmentation des dépenses pour les biens durables et les services aux enfants et parents.

CONCLUSION

Ce travail avait pour but d'analyser empiriquement l'impact de l'introduction de la Prestation nationale pour enfants (PNE), en 1998, sur les revenus et la consommation de femmes monoparentales résidant dans l'une des cinq provinces canadiennes ayant fait le choix d'intégrer leur politique d'assistance sociale à ce nouveau programme. L'intégration consistait à diminuer les prestations d'aide sociale d'un montant équivalent au Supplément de la prestation nationale pour enfants du gouvernement fédéral et de réinvestir les sommes économisées dans des programmes favorisant la participation des parents au marché du travail. Cinq provinces, appelées dans ce mémoire intégrationnistes, ont fait ce choix. Trois des cinq provinces non-intégrationnistes, le Québec, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, ont de leur côté implanté une réforme de l'aide sociale et des allocations familiales.

La littérature sur le sujet expose l'importance des marges intensives et extensives du marché du travail dans l'élaboration d'un programme. Les programmes de soutien du revenu basés sur un impôt négatif conviennent mieux si l'offre de travail répond davantage à la marge intensive. Les programmes pour travailleurs à faible revenu sont plus efficaces si l'offre de travail réagit plus à la forme extensive. Les coûts fixes liés au fait de travailler peuvent être élevés dans le cas de mères. Il est également important de tenir compte du contexte dans lequel évoluent les programmes : existence d'autres programmes (de soutien de revenu ou pour travailleur à faible revenu), taux d'emploi, niveau d'éducation des personnes ciblées par le programme, taux du salaire minimum, etc.

Concernant les dépenses de consommation, il existe un sentier de consommation (en forme de U inversé) représentant la relation entre la consommation et le cycle de vie. Des facteurs comme les contraintes de liquidités, la composition du ménage, l'année de naissance de la personne, le revenu permanent et les effets cycliques peuvent affecter ce sentier. En

contrôlant la composition du ménage, la consommation devient plus lisse et tend ainsi vers une utilité marginale constante. Si le consommateur vit une contrainte de liquidités et fait face à une baisse du revenu temporaire, il diminue en premier ses dépenses de biens durables pour tenter de conserver le même niveau de bien-être. Si par contre, la baisse du revenu est plus marquée, il doit couper également dans les dépenses de biens non-durables.

Nous avons utilisé, comme point de départ, le modèle économétrique de Milligan et Stabile (2006). Nous avons tenu compte de nos objectifs, de la littérature et des limites de notre base de données (L'Enquête sur les dépenses des ménages de Statistique Canada) dans la modification de ce modèle. Il s'ensuit que l'impact de la PNE est obtenu par le croisement de trois variables dichotomiques (provinces intégrationnistes ou non, femme monoparentale versus groupe-contrôle et année de référence). Nous avons observé les effets sur trois principaux groupes : femme monoparentale ayant un enfant [Fem1 et Fem1(24-46)]¹⁴, ayant deux enfants [Fem2 et Fem2(24-46)] et ayant un ou deux enfants[Fem1-2 et Fem1-2(24-46)].

Nos principaux résultats sur les revenus démontrent que 15,4 points de pourcentage de l'augmentation de l'échantillon Fem1-2 travaillant à temps plein est l'effet estimé de l'introduction de la PNE. Avec un niveau de signification un peu moins élevé, la PNE a fait baisser de 1 889 \$ les revenus de transferts de l'échantillon Fem1(24-46) et est la cause de 19,5 points de pourcentage de l'augmentation des femmes de ce groupe ayant, comme source majeure de revenu, des revenus de travail. Nous observons cette même baisse de revenus de transferts et hausse de la variable dichotomique *source majeure: revenu de travail* pour tous les groupes des échantillons Fem1 et Fem1-2. Il en résulte que la PNE a eu un impact sur les femmes qui avaient moins de contraintes pour accéder au marché du travail, dont certaines sont devenues travailleuses à temps plein. Ces résultats se retrouvent lorsqu'on insère les données du Québec. Le Québec, en plus des réformes sur l'aide sociale et les allocations familiales, a instauré un programme de service de garde à 5 \$/ jour qui a fait augmenter, de 4 à 9 points de pourcentage le taux de participation des femmes au marché du

¹⁴ La parenthèse (24-46) réfère au sous-groupe formé des femmes âgées de 24 à 46 ans.

travail (Lefebvre et Merrigan, 2005). Nous croyons que l'impact global de ces politiques québécoises peut ainsi contrebalancer les valeurs des observations provenant des deux provinces n'ayant fait aucune réforme et de ce fait rendre la distribution des données du groupe *non-intégrationniste* plus concentrée. Les résultats de Milligan et Stabile atteignent souvent des niveaux de confiance plus élevés lorsqu'ils intègrent les données du Québec.

Concernant l'échantillon Fem2, nous n'avons aucun résultat significatif. Le fait que leur groupe-contrôle soit constitué de femmes monoparentales ayant un enfant et recevant également un traitement (la PNE) joue certainement un rôle. La mesure évaluée est donc uniquement l'impact monétaire d'avoir un deuxième enfant en regard de l'incitation au travail. Nous croyons que d'autres éléments sont plus importants dans la décision de travailler.

En ce qui a trait aux dépenses de consommation, seuls les coefficients pour l'échantillon Fem2 sont significatifs et cohérents. Dans ce cas-ci, le groupe-contrôle des échantillons Fem1-2 et Fem1, les femmes seules, est trop différent sur le plan des préférences de consommation.

L'alimentation, les loisirs (et leurs sous-catégories), la lecture, l'achat de biens durables (qui exclut le logement) et les dépenses courantes totales sont caractérisés par des coefficients significatifs. Plusieurs items du poste loisirs sont significatifs pour l'échantillon Fem2 et la valeur des coefficients est deux fois plus élevée que le poids relatif des loisirs dans le budget moyen d'une femme monoparentale ayant deux enfants.

Les dépenses de biens durables peuvent accaparer près de 40 % de l'augmentation des dépenses courantes totales. Un meilleur revenu de travail améliore souvent l'accès au crédit à taux plus abordable et diminue ainsi les contraintes de liquidités. La forte proportion d'achat de biens durables et, fort probablement son corollaire, un flux monétaire négatif tend à démontrer ces liens. Cette relation rend plus cohérent le fait que le total des dépenses courantes dépassent l'augmentation des revenus. Ces familles, pour la plupart à faible revenu,

ont probablement dû restreindre leur consommation de biens durables pendant un certain temps et se rattrapent.

Sans être tous significatifs, les coefficients des dépenses relatifs au fait de travailler ont augmenté. Les femmes monoparentales des années 1990 réagissent probablement différemment des femmes mariées des années 1970 analysées par Cogan (1981). Ainsi, les dépenses de transport, notamment le transport privé, ont augmenté; les dépenses en alimentation, particulièrement les aliments préparés ou achetés au restaurant, et les dépenses en vêtements ont également augmenté.

Il demeure que le fait principal est la hausse des achats de biens durables. Elle laisse présager que la PNE a eu un impact sur les femmes monoparentales qui avaient, avant la PNE, des revenus leur permettant de subvenir principalement à leurs dépenses courantes sans devoir les comprimer fortement. La PNE n'a donc pas eu d'effets positifs marqués chez les familles monoparentales les plus pauvres qui, elles, ont souvent baissé leurs dépenses courantes. En somme, la PNE a eu un effet plus marqué sur la marge intensive de l'offre de travail de certaines femmes monoparentales et a permis, à celles qui ont augmenté leur revenu, d'améliorer leur conditions de vie en augmentant les dépenses de biens durables et de services aux enfants et parents.

Ces différents résultats soulèvent de nouvelles questions et des pistes de recherche. Il est intéressant de noter qu'une meilleure connaissance des variations des dépenses de consommation aide à dresser un portrait plus précis de la clientèle touchée par un programme comme la PNE. Ainsi, effectuer une recherche similaire qui évaluerait l'impact des réformes des trois politiques québécoises (AUE, l'aide sociale et les garderies à tarif réduit) sur la consommation des femmes monoparentales permettrait une comparaison profitable. Cette analyse aiderait à mieux comprendre les éléments clés que doivent contenir une réforme selon la clientèle ciblée.

BIBLIOGRAPHIE

- Allen-Léonard, Adèle, Francis Crépeau et Rémi Nadeau. 2006. *Rapport statistique sur les prestataires du programme d'assistance emploi*. Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale, Québec, (août 2006), 7p.
- Attanasio, Orazio P. et Martin Browning. 1993. «Consumption over the life cycle and over the business cycle». *NBER*, no 4453 (septembre), 24p.
- Blouin, Olivier .2005. «L'impact de la politique familiale de 1997 sur la dépendance à l'aide sociale des familles monoparentales». Mémoire de maîtrise, Québec, Université Laval, 58 p.
- Blundell, Richard. 2000. «Work incentives and 'In-work' benefit Reforms: a review». *Oxford Review of Economic Policy*, vol.16, no 1, p.27-44.
- Blundell, Richard, Alan Duncan, Julian McRae et Costas Meghir. 2000. «The Labour Market Impact of the Working Families' Tax Credit». *Fiscal Studies*, vol.21, no1, p. 75-104.
- Borjas, George J. 2005. *Labor Economics*. 3e éd. New York: Mc Graw-Hill Irwin, 536 p.
- Browning, Martin et Thomas F. Crossley. 2004. «Shocks, stocks and socks: smoothing consumption over a temporary income loss». *Centre for Applied Microeconomics, Institute of Economics University of Copenhagen* (mai),33p.
- Browning, Martin et Mette Ejrnaes. 2002. «Consumption and children». *Centre for Applied Microeconomics, Institute of Economics University of Copenhagen* (juin), 40p.
- Card, David, Winston Lin, Philip K. Robins et Tod Mijanovich. 1996. « Les incitatifs financiers encouragent-ils les prestataires de l'aide sociale à travailler ? Conclusions découlant des dix-huit premiers mois du Projet d'autosuffisance». Société de recherche sociale appliquée (février).
- Cogan, John F. 1981. «Fixed Costs and Labor Supply». *Econometrica*, vol. 49, no 4, p. 945-963.
- Currie, Janet, et Jonathan Gruber.1996. «Health insurance eligibility, utilization of medical care, and child health». *Quarterly Journal of Economics*, vol.111, no .2, p. 431-466.
- Développement des ressources humaines Canada. 1999. *Étude Bilan - Rétablir le lien entre les bénéficiaires de l'aide sociale et le marché du travail*. SP-AH123T-11-99F (novembre), 121 p.

- Fortin, Bernard. 2002. «Les enjeux de l'économie souterraine». Centre interuniversitaire sur le risque, les politiques économiques et l'emploi, Cahier de recherche 02-07.
- Godbout, Luc, et Matthieu Arseneau. 2005. « La prime au travail au Québec. Un véritable outil d'incitation au travail ou une simple façon de baisser les impôts ?». *Série scientifique. Cirano*.
- Hotz, V. Joseph, Charles H. Mullin et John Karl Sholz. 2001. «The Earned Income Tax Credit and Labor Market Participation of Families on Welfare». *Joint Center for Poverty Research Working Paper*, no 214.
- Immervoll, Herwig, Henrik Jacobsen Kleven, Claus Thustrup Kreiner et Emmanuel Saez. 2004. «Welfare Reform in European Countries: a micro-simulation analysis». *EUROMOD Working paper*, no. EM1/04.
- Institut de la Statistique du Québec. «Familles selon la structure et le nombre d'enfants de tous âges, Canada, Québec et Ontario, 2001». <http://www.stat.gouv.qc.ca>
- Jean, Sylvie. 2001. «Chapitre 16. La consommation» In *Portrait social du Québec*. Collection les conditions de vie, Institut de la statistique du Québec, p. 361-378.
- Lefebvre, Pierre, et Philip Merrigan. 2005. «The Québec's Experiment of \$5 per Day per Child Childcare Policy and Mother's Labour Supply: Evidence Based on the Five Cycles of the NLSCY». *Département d'économie, UQAM*.
- Merrigan, Philip et ACEF du Sud-Ouest de Montréal. 1999. «L'évolution des coûts de l'énergie et autres dépenses essentielles pour les ménages à faible revenu». *Cahier de recherche, Département des sciences économiques, UQAM*, no 9906 .
- Meyer, Bruce D., et Dan T. Rosenbaum. 2001. «Welfare, the Earned Income Tax Credit, and the Labor Supply of Single Mothers». *The Quarterly Journal of Economics*, (août), p.1063-1114.
- Milligan, Kevin, et Mark Stabile. 2006. «The Integration of Tax Credits and Welfare: Evidence from the Canadian National Child Benefit Program». *NBER, texte révisé* (mai).
- Ministère des finances du Canada. 2003. *Le plan budgétaire de 2003*. 432 p.
- Ministère des finances du Québec. 2005. *Comptes publics 2004-2005*. vol.2, 252 p.
- Ministère des finances et ministère du Revenu du Québec. 2005. *Dépenses fiscales 2005*. 299 p.
- Ministres fédéral, provinciaux et territoriaux responsables des services sociaux (excepté celui du Québec). 2005. *Prestation nationale pour enfants. Rapport d'étape: 2004*. (novembre 2005), 108 p.

- Morissette, René et Yuri Ostrovsky. 2006. «L'instabilité des gains». *Perspective sur le marché de l'emploi et du revenu*, Statistique Canada, (octobre), p. 5-17.
- Nobert, Yves. 2001. « L'accessibilité financière au logement». *Bulletin socio-démographiques en bref*, Institut de la statistique du Québec, vol.6, no1, (octobre), p.7-8.
- Romer, David. 2001. *Advanced Macroeconomics*. 2e éd. Boston: McGraw-Hill, 651 p.
- Saez, Emmanuel. 2000. «Optimal income transfer programs: intensive versus extensive labor supply responses». *NBER Working paper*, no 7708.
- Statistique Canada. 2006. *Les seuils de faible revenu de 2005 et les mesures de faible revenu de 2004*. vol.4, no 75F0002MIF (avril), 37 p.
- _____. 2000 à 2002. *Enquête sur les dépenses des ménages. Fichier de microdonnées à grande diffusion et Guide de l'utilisateur*. Division de la statistique du revenu, Année 1997 à 2000.